DEPARTEMENT DES VOSGES

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES DE LA COMMUNE DE LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES

Enquête n° E20000009/54

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Durée de l'Enquête : 31 jours du 1er Septembre 2020 au 1er Octobre 2020 inclus

Commissaire Enquêteur : M. Jacky COCASSE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. GENERALITES

1.1 Objet de l'enquête …… 04
1.2 Lieu de l'enquête …….. 04
1.3 Nature et caractéristiques du projet ……...05
1.3.1 Historique du projet …….. 05
1.3.2 Caractéristiques parcellaires du projet ……..06
1.3.3 Travaux connexes …… 08
1.4 Avis de l'Autorité Environnementale …… 10
1.5 Références réglementaires de l'enquête …….. 11
1.6 Composition du dossier d'enquête ……12

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur …… 13
2.2 Rôle du commissaire enquêteur dans l'organisation de l'enquête ……13
2.3 Information effective du public …… 15
2.3.1 Information aux propriétaires …….. 15
2.3.2 Publicité légale dans la presse ……...15
2.3.3 Publicité légale par voie d'affichage……15
2.3.4 Publicité légale par voie électronique …… 16
2.4 Déroulement de l'enquête ……16
2.5 Clôture de l'enquête …… 18
2.6 Notification du procès-verbal de la synthèse des observations, et mémoire en réponse …… 18
2.7 Remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ….. 18

3. ANALYSE DES REMARQUES, OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET CONTRE-PROPOSITIONS RECUEILLIES AVANT ET LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE …….. 19

4. ANNEXES ……21

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. GENERALITES

1.1 – OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique concerne :

- le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et le programme de travaux connexes de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES (Vosges)

présenté par le Conseil Départemental des VOSGES.

1.2 – LIEU DE L'ENQUETE

La Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES se situe dans la partie centrale du Département des Vosges à la limite entre la plaine vosgienne et le début de la partie montagneuse, à environ 15 kilomètres à l'Est d'EPINAL.

La Route Départementale n° 44b la relie au Sud à la Route Départementale n° 44 menant vers BRUYERES, ville distante d'environ 10 kilomètres, puis à la Route Départementale n° 11 menant vers EPINAL. *(Annexe n° 1)*

La Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES se situe à environ 15 kilomètres de la Route Nationale n° 57 qui assure la liaison vers NANCY, METZ au nord et vers BESANÇON au Sud.

La Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES fait partie de l'Arrondissement d'EPINAL et du Canton de BRUYERES. Elle est rattachée à la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges.

Les communes limitrophes de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES sont :

- FONTENAY, au Nord
- MEMENIL, au Nord-Est
- DEYCIMONT, à l'Est
- DOCELLES, au Sud
- CHENIMENIL, au Sud-Ouest
- CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES, à l'Ouest
- AYDOILLES, au Nord-Ouest *(Annexe n° 2)*

La superficie de la Commune est de 567 hectares. Elle se situe à une altitude comprise entre 393 mètres et 560 mètres. Le territoire de la Commune est divisé en deux parties. Au Nord, le territoire est occupé uniquement par des boisements, et au Sud on trouve les terres agricoles et les zones urbanisées. La zone d'urbanisation, peu dense, est étalée sur une grande superficie. Le village montre l'aspect d'un village-tas pour la partie ancienne qui s'est ensuite développé le long de la rue des sources vers le Nord et le long de la Route Départementale 44b vers le Sud. Il y a eu très peu d'évolution de l'habitat durant les cinquante dernières années. Les constructions récentes se sont opérées aux abords de zones d'habitat ancien. Les bâtiments agricoles sont situés principalement à l'extérieur du village.

Après avoir compté 318 habitants en 1831, ce chiffre s'est régulièrement amenuisé jusqu'en 1975 où on ne comptait plus que 124 habitants. Toutefois l'évolution démographique est à nouveau en légère progression constante passant de 152 habitants en 1982 à environ 200 habitants en 2017.

L'économie locale repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

La Commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels « zone de sismicité modérée » approuvé par Arrêté Préfectoral n° 383 du 10 Février 2006, mis à jour le 1er mai 2011. *(Annexe n° 03)*

Aucune ZNIEFF de type 1 n'est recensée sur le territoire. La partie Nord du territoire de la Commune, essentiellement constituée de boisements, est en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type 2 – n° 410030548).

Le site NATURA 2000 le plus proche du périmètre est le site FR 4112003 (Zone de protection spéciale) « Massif Vosgien ». Ce site se situe à environ 3 kilomètres au Nord-Est de la limite territoriale de la Commune.

La Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES n'est concernée par aucun objectif de la Trame verte et bleue.

La Mairie est située au 101, rue des Vieux Champs. Ses contacts sont les suivants :

- Téléphone : 03.29.66.20.80
- Fax : 03.29.36.15.42
- E-mail : mairie.leroulier@wanadoo.fr

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Lundi : 17 h 00 à 18 h 30
Vendredi : 17 h 00 à 18 h 30

Le Maire est Monsieur Jean-Marie MICHEL.

1.3 – NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

1.3.1 - HISTORIQUE DU PROJET

Suite à une demande du Conseil Municipal, une Commission Communale a été créée sur la commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES. Cette Commission Communale a été constituée par Arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 24 Avril 2017.

Dans sa séance du 11 Mai 2017, la Commission Communale a favorablement délibéré sur l'opportunité d'engager un aménagement foncier sur le territoire de la commune.

Elle a par ailleurs demandé au Président du Conseil Départemental d'engager l'étude préalable. Cette étude réalisée par le bureau d'études ESTAME, s'est déroulée sur une période allant de Mai à Octobre 2017.

Une réunion publique de présentation de la procédure a eu lieu le 13 Octobre 2017.

Dans sa séance du 27 Octobre 2017, la Commission Communale a souhaité poursuivre les opérations et a proposé un périmètre d'aménagement foncier avec des extensions sur les communes de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES, DEYCIMONT et DOCELLES. *(Annexe n° 04)*

L'enquête publique portant sur ces propositions s'est déroulée du 26 Janvier 2018 au 26 Février 2018.

Dans sa séance du 26 Avril 2018, la Commission Communale a examiné les réclamations de l'enquête et a notifié ses décisions aux propriétaires réclamants. Elle a par ailleurs émis un avis définitif pour la poursuite de l'aménagement foncier sur son territoire et a validé le périmètre des opérations.

Avec Monsieur Patrice GUNTZ, géomètre en charge des opérations, la Commission Communale a effectué le classement des terres de Septembre 2018 à Janvier 2019.

Dans sa séance du 07 Février 2019, la Commission Communale a validé le projet de classement des terres, et celui-ci a fait l'objet d'une consultation publique du 05 Avril 2019 au 06 Mai 2019.

Dans sa séance du 18 Juin 2019, la Commission Communale a procédé à l'examen des observations et a notifié ses décisions à chaque propriétaire concerné.
Un nouveau parcellaire et un programme de travaux connexes ont été définis et une étude d'impact a été réalisée.

Dans sa séance du 22 Janvier 2020, la Commission Communale a validé le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes et a fixé les modalités de prise de possession des nouvelles parcelles. Elle a également sollicité le Président du Conseil Départemental pour l'organisation d'une enquête publique portant sur ces propositions, objet de la présente enquête.

Au terme de cette enquête d'une durée de 31 jours consécutifs, du 1er Septembre 2020 au 1er Octobre 2020 inclus, la Commission Communale, procèdera à l'examen des réclamations recueillies et notifiera sa décision à chaque réclamant.

1.3.2 - CARACTERISTIQUES PARCELLAIRES DU PROJET

Le projet de répartition parcellaire tel qu'il est établi révèle de sérieuses et incontestables améliorations sur l'ancien morcellement pour chacun des propriétaires intéressés.

Ces améliorations peuvent se traduire comme suit :

1) Réduction importante du morcellement,
2) Forme plus rationnelle des parcelles,

3) Réseau de chemins amélioré par suite d'élargissement de certains chemins conservés et création de quelques chemins supplémentaires s'adaptant aux nécessités du nouveau parcellaire.

Après l'étude d'un avant-projet avec chacun des propriétaires intéressés, l'établissement du projet a été effectué en tenant compte des apports de chacun, de façon à assurer l'équivalence en valeur de productivité réelle.

La commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES a mis à disposition de l'Association Foncière la surface des chemins ruraux supprimés dans le cadre du projet de l'aménagement foncier, ce qui a pour conséquence pour les propriétaires, qu'il n'y a eu aucun prélèvement en surface et en valeur sur les apports.

Réduction du morcellement

Le territoire à aménager de la commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES (240 ha) avec extension sur les communes de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES (2,28 ha), DEYCIMONT (1,07 ha) et DOCELLES (51,4 ha) se compose de 1.233 parcelles cadastrales sur une superficie totale de 294 ha 94 a 38 ca répartie entre 171 comptes de propriétaires, ce qui fait ressortir une superficie moyenne de 23 a 92 ca par parcelle.

Le projet prévoit 361 parcelles d'une surface moyenne de 81 a 69 ca.

L'aménagement foncier s'est effectué en rassemblant d'une manière aussi intensive que possible les parcelles anciennes d'un même propriétaire, de façon à lui donner de nouvelles parcelles adaptées aux moyens modernes de l'agriculture.

La réduction du morcellement ainsi obtenue est de 872 parcelles supprimées sur 1.233 parcelles avant aménagement, d'où un coefficient de 70,72 %.

Il est à remarquer que sur 171 comptes de propriétaires, 117 se voient attribuer une seule parcelle alors qu'il n'y en n'avait que 77 avant le projet.

Tableau synoptique des avantages de l'aménagement foncier sur la situation actuelle

Situation	Nombre de parcelles cadastrales	Réduction du nombre de parcelles	Surface moyenne des parcelles
Avant	1233		23 a 92 ca
Après	361	70.72%	81 a 69 ca

Réseaux de Chemins et Ruisseaux

Le réseau de chemins existant étant incomplet, voire inadapté aux exigences de l'agriculture moderne, il a été amélioré par redressement, élargissement, suppression des chemins ruraux reconnus inutiles et la création de nouveaux chemins

indispensables d'une part pour une bonne desserte des parcelles et d'autre part pour éviter au maximum aux engins agricoles de circuler dans les rues du village.

L'emprise des chemins communément appliquée est comprise entre 5 et 8 m.

Les ruisseaux et fossés ont été conservés dans leurs emprises existantes à l'exception du cours d'eau situé au niveau de la rue des sources (Section ZD - « Les Grandes Feignes ») dont le lit d'origine sera restauré.

Environnement et Paysage

La plus grande partie des vergers existants et valables a été conservée et ré attribuée à leur propriétaire.

Des emprises environnementales ont été créées le long de chemins et ruisseaux pour la création ou le maintien d'éléments naturels tels que haies, ripisylves, bande enherbée, arbres fruitiers et arbres à grand port.

De plus des emprises de chemins ont été élargies pour le maintien d'arbres isolés.

En outre une zone humide a été conservée par l'attribution de deux parcelles à la Commune (Section ZB n° 34 et Section ZC n° 47) et par le maintien de l'exploitant en place.

Enfin une parcelle a été attribuée à l'Association Foncière (Section ZA n° 38) pour l'aménagement d'une aire avec l'installation d'un banc et la plantation de 2 ou 3 arbres.

1.3.3 - TRAVAUX CONNEXES

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la commune, la Commission Communale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier a arrêté la réalisation du programme de travaux connexes à l'aménagement en respectant les prescriptions préfectorales figurant dans l'arrêté ordonnant l'aménagement.

Aménagement de Ruisseaux et Fossés

Le périmètre faisant l'objet de l'aménagement foncier est marqué par la présence des ruisseaux suivants :

- le ruisseau de l'Etang Fleurifaing
- le ruisseau d'Argent
- le ruisseau de Saint-Nicolas

Sur proposition de la Police de l'Eau, le cours d'eau situé au niveau de la rue des Sources (Section ZD « Les Grandes Feignes ») sera dévié afin qu'il retrouve son lit d'origine.

Pour ce faire, il est prévu :

- un comblement du lit actuel avec le déblai du nouveau lit,

- le prolongement du collecteur des eaux de drainage des parcelles situées en amont,
- l'aménagement d'une noue servant à recueillir ces eaux de drainage et à réduire le rejet d'eau potentiellement polluée dans le milieu naturel,
- la création d'une demie buse PEHD pour permettre un accès aux parcelles.

Dans le cadre de l'aménagement foncier, aucune création de fossé n'est prévue dans l'espace agricole. Il est seulement prévu le nettoyage des fossés existants, latéraux suivants :

- Chemin d'exploitation n° 5 (Section ZD n° 41) sur 300 mètres,
- Chemin d'exploitation n° 7 (Section ZE n° 17) sur 220 mètres,
- Chemin d'exploitation n° 12 (Section ZC n° 41) sur 5 mètres,
- Chemin d'exploitation n° 15 (Section ZA n° 38) sur 50 mètres,
- Chemin d'exploitation n° 19 (DOCELLES - Section ZA n° 15) sur 250 mètres.

Aménagement des chemins d'exploitation

La réalisation des chemins d'exploitation comprendra :

A - Le nivellement, le compactage et l'assainissement des plates formes sur la majorité des chemins.
Ils seront terrassés et reprofilés, les arbres et les haies situés en bordure d'emprise seront conservés. Les fossés latéraux existants seront conservés en l'état. Dans les cas de nettoyages ponctuels, les déblais et sédiments seront régalés sur les bords ou sur les parcelles riveraines afin de permettre une recolonisation rapide des espèces.

B – La mise en place d'aqueducs sur les chemins d'exploitation n° 12 (Section ZA n° 41) et 15 (Section ZA n° 38) ainsi que la mise en place de bois d'eau sur les chemins d'exploitation n° 7 (Section ZE n° 17), 16 (Section ZA n° 44), 17 (DOCELLES - Section ZA n° 7) et 18a (Section ZA n° 6) et la buse à nettoyer sur le chemin d'exploitation n° 21 (Section ZE n° 10) seront réalisés pour assurer la continuité des écoulements existants localisés et temporaires.
Le prolongement de la buse sur le chemin d'exploitation n° 8 (Section ZH n° 44) sera réalisé pour faciliter l'accès des engins agricoles à la rue des Jardins.

C – Le rechargement de 2.5 kilomètres de chemins et l'empierrement de 0.8 kilomètres de chemins (largeur traitée 3.50 m) ainsi que le traitement en enrobé de 10 mètres pour permettre l'accès au chemin d'exploitation n° 11 (Section ZA n° 15).

Mesures environnementales

Pour protéger des éléments environnementaux importants ou compenser les défrichements liés aux travaux connexes, des emprises sont prévues en bordure des chemins et détaillés dans l'étude d'impact. Dans ces emprises il est notamment prévu la plantation d'arbres fruitiers, d'arbres isolés à grand port, la plantation de haies champêtres, l'aménagement d'une aire de repos avec installation d'un banc, la création de ripisylves, la protection de zones humides et la restauration du lit d'origine d'un cours d'eau.

Financement des travaux

Ces travaux connexes seront réalisés et financés dans le cadre de l'aménagement foncier. Ils seront mis en oeuvre par une association foncière qui sera constituée dans la commune en application de l'article L 123-9 du code rural.

La Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES et le Conseil Départemental seront sollicités pour prendre en charge tout ou partie de ces aménagements et des mesures environnementales.

L'association foncière financera par une taxe annuelle perçue sur l'ensemble des propriétaires du périmètre aménagé les annuités de remboursements des éventuels emprunts, les travaux d'entretien et ses frais de fonctionnement.

1.4 - AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est a rendu son avis n° MRAe 2020APGE27, en date du 23 Avril 2020.

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet, mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il vise à permettre d'améliorer sa conception et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur ce projet.

Après étude du dossier qui lui a été transmis, l'Autorité Environnementale estime sur de nombreux points l'étude d'impact satisfaisante. Elle recommande toutefois :

- d'indiquer si les Communes de DOCELLES, DEYCIMONT et CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES disposent d'un document d'urbanisme communal et le cas échéant, d'analyser la compatibilité du projet avec ceux-ci.

- recommande de présenter des solutions alternatives en application de l'article R.122-5 II 7° du Code de l'Environnement et de justifier le projet.

- recommande de quantifier et de justifier l'impact indirect du projet sur les prairies, vergers, haies et boisements, et de proposer des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation en justifiant leur pertinence.

- recommande de préciser l'état initial du cours d'eau à déplacer, la justification de son déplacement et le cas échéant, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation à prévoir.

- recommande d'évaluer l'impact du projet sur le paysage et de justifier les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues.

1.5 – REFERENCES REGLEMENTAIRES DE L'ENQUETE

- Code Rural et de la Pêche Maritime, Titre II, portant sur l'aménagement foncier rural.

- Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants portant sur l'organisation des enquêtes publiques.

- Loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976, modifiée, relative à la protection de la nature.

- Loi n° 93-24 du 08 Janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

- Loi n° 2005-157 du 23 Février 2005, modifiée, relative au développement des territoires ruraux.

- Loi n° 2006-1772 du 30 Décembre 2006, modifiée, sur l'eau et les milieux aquatiques.

- Loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

- Décret n° 2011-2018 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

- Arrêté ministériel du 24 Avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'Article R.123-11 du Code de l'environnement.

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges en date du 24 Avril 2017 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES.

- Etude d'impact d'aménagement foncier réalisée par le bureau d'études ESTAME en Février 2020.

- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est, n° MRAe 2020APGE27, en date du 23 Avril 2020.

- Dossier d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, présenté par le Conseil Départemental des Vosges.

- Ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY, n° E20000009/54 en date du 26 Février 2020, portant désignation du Commissaire enquêteur pour le projet, présenté par le Conseil Départemental des Vosges, d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES.

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5628/DAT/SAF, en date du 05 Mars 2020, prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, pour une durée de 32 jours, soit du 04 Mai 2020 au 04 Juin 2020.

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020, annulant et remplaçant, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à l'épidémie de coronavirus, l'Arrêté n° 2020/5628/DAT/SAF, en date du 05 Mars 2020, et prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES , pour une durée de 31 jours, soit du Mardi 1er Septembre 2020 au Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures.

1.6 – COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier soumis à l'enquête publique a été établi par le Conseil Départemental des Vosges, en collaboration avec le Bureau d'Etudes ESTAME, 13, rue des Jardins, 54690 – LAY-SAINT-CHRISTOPHE, et le Cabinet de Géomètres-experts et de topographie SCHALLER - ROTH - SIMLER, PAEI du Giessen - 6, rue de l'Altenberg 67608 - SELESTAT Cedex.

Il se compose des pièces suivantes :

- Ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY, n° E20000009/54 en date du 26 Février 2020, portant désignation du Commissaire enquêteur pour le projet, présenté par le Conseil Départemental des Vosges, d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES .

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5628/DAT/SAF, en date du 05 Mars 2020, prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, pour une durée de 32 jours, soit du 04 Mai 2020 au 04 Juin 2020.

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020, annulant et remplaçant, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à l'épidémie de coronavirus, l'Arrêté n° 2020/5628/DAT/SAF, en date du 05 Mars 2020, et prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES , pour une durée de 31 jours, soit du Mardi 1er Septembre 2020 au Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures.

- Plan du périmètre définitif des opérations d'Aménagement Foncier (1 document)

- Plans du projet parcellaire (8 documents)

  - LE ROULIER - tableau d'assemblage projet
  - LE ROULIER - projet section ZA et CHARMOIS section ZA
  - LE ROULIER - projet section ZB
  - LE ROULIER - projet section ZC
  - LE ROULIER - projet section ZD et DEYCIMONT section ZE
  - LE ROULIER - projet section ZE et DEYCIMONT section ZE
  - LE ROULIER - projet section ZH
  - LE ROULIER - projet DOCELLES section ZA

- Etat de sections et registre des procès-verbaux de propriétés pour les apports et attributions (2 documents)

- Mémoire explicatif du géomètre sur les justificatifs des échanges parcellaires (1 document)

- Plan des travaux et mémoire explicatif du programme de travaux connexes (2 documents)

- Evaluation Environnementale (2 documents)

  - Etude d'impact
  - Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est, n° MRAe 2020APGE27, en date du 23 Avril 2020,

- Avis d'enquête publique

- Note de présentation non technique du projet d'Aménagement Foncier

- Procès-verbal de la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier en date du 22 Janvier 2020

- Délibération du Conseil Municipal de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES n° 20200224-005, en date du 24 Février 2020, portant sur la participation communale pour les travaux connexes et les mesures environnementales

- Procès-verbal de la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier en date du 16 Juillet 2020

- Le Registre d'enquête.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Commissaire Enquêteur a été désigné par Ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY, n° E20000009/54 en date du 26 Février 2020, pour le projet, présenté par le Conseil Départemental des Vosges, d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES.

2.2 – ROLE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DANS L'ORGANISATION DE L'ENQUETE

Les démarches suivantes ont été entreprises :

- Le Jeudi 27 Février 2020, suite à ma nomination en qualité de Commissaire Enquêteur, pour le projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, présenté par le Conseil

Départemental des Vosges, j'ai pris contact téléphoniquement avec Madame Céline MOSTER, Technicienne en charge des aménagements fonciers au Conseil Départemental des Vosges. Elle m'a alors indiqué qu'il était encore trop tôt pour fixer une date de réunion au cours de laquelle me serait présenté le dossier qui pour le moment n'était pas complètement finalisé et qu'elle me tiendrait informé en temps utile de l'évolution de cette affaire, probablement dans le courant du mois d'Avril. Toutefois elle m'a confirmé les dates prévues pour l'enquête, à savoir du 04 Mai 2020 au 04 Juin 2020 ainsi que les dates des permanences, dates qui avaient été préalablement fixées.

- Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et du confinement instauré en raison de l'épidémie de coronavirus à compter du 17 Mars 2020, aucun contact n'a pu être repris avant le 11 Mai 2020, date du déconfinement.

- Au cours d'un entretien téléphonique en date du Jeudi 04 Juin 2020, Madame Céline MOSTER m'a indiqué qu'elle étudiait les modalités de relance de cette enquête qui ne devrait toutefois pas être relancée avant le mois de Septembre prochain en raison des mesures sanitaires contraignantes actuellement en vigueur. Afin de l'aider dans sa tâche je lui ai proposé de lui transmettre le mémento « Covid 19 » élaboré par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE), ce que j'ai fait le jour même.

- Au cours d'un entretien téléphonique en date du Lundi 29 Juin 2020, Madame Céline MOSTER m'a indiqué qu'elle envisageait de relancer l'enquête du 1er Septembre 2020 au 1er Octobre 2020. Nous avons alors défini, d'un commun accord et compte tenu des disponibilités du géomètre, les dates de permanence. Nous avons convenu d'une réunion au Conseil Départemental pour la présentation du dossier.

- Le Vendredi 17 Juillet 2020, Madame Céline MOSTER a procédé avec succès aux essais de transmission sur ma boîte mail des courriels pouvant être adressés par le public sur le Site « leroulier.projet@vosges.fr ».

- Le Mardi 28 Juillet 2020, j'ai rencontré Madame Céline MOSTER au Conseil Départemental. Elle m'a présenté de façon très complète le dossier d'enquête qu'elle m'a confié sur CD-Rom, ainsi qu'une version papier à ramener à l'ouverture de l'enquête. A l'issue de cette réunion j'ai paraphé le registre d'enquête publique devant être mis à la disposition du public dès l'ouverture de l'enquête. Dans les jours qui ont suivi j'ai pu ainsi étudier de façon plus complète ce dossier.

- Le Mardi 1er Septembre 2020, j'ai donc rencontré à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Maire de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, et Madame Céline MOSTER, Technicienne au Conseil Départemental des Vosges. Nous avons vérifié la liste des différentes formalités entreprises afin de préparer la phase d'enquête publique et procédé à l'affichage des différents plans dans la salle dédiée à cette enquête publique. Nous avons également vérifié que les mesures sanitaires pouvaient être rigoureusement respectées. J'ai pu également constater en quittant la Commune que la publicité réglementaire par voie d'affichage était déjà en place à la porte de la Mairie et aux entrées de l'agglomération.

- J'ai ensuite assuré, à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, les trois permanences, prévues par l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil

Départemental des Vosges prescrivant l'enquête publique, à savoir le Samedi 26 Septembre 2020 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 18 heures, et Jeudi 1er Octobre 2020 de 14 heures à 17 heures.

2.3 – INFORMATION EFFECTIVE DU PUBLIC

2.3.1 - INFORMATION AUX PROPRIETAIRES

Madame Céline MOSTER, Technicienne au Conseil Départemental des Vosges, m'a précisé que l'avis d'enquête publique a été envoyé par lettre recommandée nationale avec accusé de réception à 187 propriétaires concernés, et par lettre recommandée internationale avec accusé de réception à 5 propriétaires concernés. 8 de ces 192 plis recommandés ont été non réclamés ou refusés. 3 plis ont été retournés pour adresse inconnue et 4 plis ont été retournés en raison du décès des destinataires. Pour des raisons de planning il a été décidé d'envoyer tous les avis d'enquête par plis recommandés et en conséquence aucun pli n'a été remis en Mairie, contre signature.

2.3.2 – PUBLICITE LEGALE DANS LA PRESSE

Un avis portant les indications relatives aux conditions de déroulement de cette enquête publique a été inséré dans deux journaux diffusés dans le département.

Publication 15 jours au moins avant le début de l'enquête :

- VOSGES MATIN, le Vendredi 14 Août 2020. *(Annexe n° 05)*
- LE PAYSAN VOSGIEN, le Vendredi 21 Août 2020. *(Annexe n° 06)*

Il est à noter que compte tenu de la période des congés l'annonce légale n'a pas pu paraître dans le journal LE PAYSAN VOSGIEN 15 jours au moins avant le début de l'enquête, mais seulement 11 jours avant. En effet, ce journal ne paraît pas au cours de la première quinzaine du mois d'Août.

Publication dans les 8 premiers jours de l'enquête :

- VOSGES MATIN, le Vendredi 04 Septembre 2020. *(Annexe n° 07)*
- LE PAYSAN VOSGIEN, le Vendredi 04 Septembre 2020. *(Annexe n° 08)*

2.3.3 – PUBLICITE LEGALE PAR VOIE D'AFFICHAGE

L'Avis d'enquête publique de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges a été affiché à la porte de la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES *(Annexe n° 09)* ainsi qu'à la porte des Mairies de DOCELLES, DEYCIMONT et CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES du 14 Août 2020 jusqu'à la fin de l'enquête.

Ce même avis a été affiché sur les principales voies d'accès à la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, au niveau des entrées de l'agglomération, du 14 Août 2020 jusqu'à la fin de l'enquête. *(Annexes n° 10 et 11)*

2.3.4 – PUBLICITE LEGALE PAR VOIE ELECTRONIQUE

L'avis d'enquête publique a été publié sur le site Internet du Conseil Départemental des Vosges : www.vosges.fr
Le dossier complet était également téléchargeable sur ce même site. Les observations pouvaient y être déposées ou bien adressées par mail à l'adresse : « leroulier.projet@vosges.fr »

2.4 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le registre d'enquête a été ouvert et paraphé par le Commissaire-enquêteur à l'issue de la réunion de présentation du dossier au Conseil Départemental des Vosges le Mardi 28 Juillet 2020. Ce registre ainsi que le dossier d'enquête ont été tenus à la disposition du public, durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures prévus par l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020, ainsi qu'aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES.

Aucun incident n'a été relevé pendant l'enquête qui s'est déroulée dans un bon climat et dans d'excellentes conditions matérielles. Les locaux de la Mairie mis à disposition avaient été parfaitement aménagés en conformité avec les règles sanitaires exigées par la lutte contre l'épidémie de coronavirus, avec port du masque obligatoire, sens de circulation obligatoire et mise à disposition de gel hydro alcoolique. La Salle Polyvalente de la Mairie servait de salle d'attente. Une grande salle où était déposé le dossier complet de l'enquête et où avaient été affichés tous les plans permettait au géomètre de recevoir les propriétaires. Cette même salle permettait au Commissaire-enquêteur de recevoir les propriétaires désirant déposer une observation. Les propriétaires ont été reçus individuellement, ou à plusieurs si il s'agissait du même compte ou du même objet d'observation.

Conformément à l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020, prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, pour une durée de 31 jours, soit du Mardi 1er Septembre 2020 au Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures, trois permanences ont été tenues par le Commissaire-enquêteur à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES. Il a été assisté par Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre en charge du dossier auprès du Cabinet SCHALLER - ROTH & SIMLER de SELESTAT (Bas-Rhin).

- Samedi 26 Septembre 2020 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 18 heures

- Aucune observation portée par le public au registre d'enquête déposé à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Aucune observation portée au registre d'enquête électronique ouvert sur « leroulier.projet@vosges.fr » avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Un courrier déposé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur par Monsieur Christian COSTE avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Aucun courriel adressé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Au cours de la permanence, Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, et le Commissaire-enquêteur, ont reçu la visite de dix propriétaires qui venaient surtout pour obtenir différents renseignements et en particulier visionner l'emplacement de leur(s) nouvelle(s) parcelle(s) sur les plans exposés dans la salle. Le Géomètre a répondu à toutes les questions posées et apporté les précisions nécessaires, à la satisfaction de ces propriétaires.

Six propriétaires ont souhaité déposer une observation au registre d'enquête. Ces observations sont répertoriées dans le tableau récapitulatif des observations enregistrées.

- Jeudi 1er Octobre 2020 de 14 heures à 17 heures

- Aucune observation portée par le public au registre d'enquête déposé à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Aucune observation portée au registre d'enquête électronique ouvert sur « leroulier.projet@vosges.fr » entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Un courrier déposé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Aucun courriel adressé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Au cours de la permanence, Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, et le Commissaire-enquêteur, ont reçu la visite de treize propriétaires qui venaient surtout pour obtenir différents renseignements et en particulier, visionner l'emplacement de leur(s) nouvelle(s) parcelle(s) sur les plans exposés dans la salle. Le Géomètre a répondu à toutes les questions posées et apporté les précisions nécessaires, à la satisfaction de ces propriétaires.

- Un propriétaire a déposé une lettre d'observations qui a été annexée au registre et deux propriétaires ont rédigé des observations sur le dit registre. Ces observations sont répertoriées dans le tableau récapitulatif des observations enregistrées.

- Il est à noter qu'au cours de cette permanence Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, et le Commissaire-enquêteur, ont reçu la visite de Monsieur Gérard BEGEL, propriétaire de parcelles concernées par l'Aménagement Foncier, accompagné de Madame HAUMONTE, également propriétaire de parcelles concernées par

l'Aménagement Foncier et dont Monsieur BEGEL assure l'exploitation. Monsieur BEGEL conteste le projet de redistribution parcellaire souhaitant obtenir une unité d'exploitation. A cet effet, il demande la modification de l'emplacement de parcelles dont il est propriétaire et la modification de l'emplacement d'autres parcelles dont il n'est pas propriétaire mais dont il en assure l'exploitation et en particulier de parcelles attribuées à Madame HAUMONTE. Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, a rappelé les discussions qui avaient eu lieu avec Monsieur VALENCE, aujourd'hui décédé et semblant auparavant gérer les affaires de Madame HAUMONTE avant l'arrêt du projet. La demande de modification d'emplacement de parcelles présentée par Monsieur BEGEL portant sur des parcelles attribuées à Madame HAUMONTE, ici présente, le Commissaire-enquêteur a demandé à cette dernière si elle souhaitait déposer une lettre de réclamation ou porter une observation au registre d'enquête. Madame HAUMONTE a répondu par la négative.

2.5- CLOTURE DE L'ENQUETE

Le Commissaire-enquêteur a procédé le Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures à la clôture de la présente consultation.

A la clôture de l'enquête, ce Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures, le Commissaire-enquêteur a constaté avec Monsieur le Maire de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, qu'aucune lettre ne se trouvait dans la boîte à lettres de la Mairie. De même, le Commissaire-enquêteur, a vérifié au moyen de son smartphone, qu'aucune observation nouvelle n'avait été déposée avant 17 heures sur le site « leroulier.projet@vosges.fr ».

Le Commissaire-enquêteur a remis, ce Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures 30, à Madame Céline MOSTER, Technicienne au Conseil Départemental des VOSGES, le registre d'enquête arrêté par le Commissaire-enquêteur, ainsi que la totalité des lettres, courriels et plans annexés.

2.6 – NOTIFICATION DU PROCES-VERBAL DE LA SYNTHESE DES OBSERVATIONS, ET MEMOIRE EN REPONSE

Le Procès-verbal de Synthèse des observations reçues lors de l'enquête publique a été adressé par courriel à Madame Céline MOSTER, technicienne au Conseil Départemental des Vosges le Mercredi 07 Octobre 2020. *(Annexes n° 12 et 13)*

Madame Céline MOSTER, technicienne au Conseil départemental des Vosges a accusé réception du Procès-verbal de Synthèse par courriel en date du Jeudi 08 Octobre 2020 en retournant ce Procès-verbal, signé par Monsieur Mickaël GERARD, Chef du Service Agriculture et Forêt au Conseil départemental des Vosges. *(Annexes n° 14 et 15)*

2.7 – REMISE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur sont remis à Madame Céline MOSTER, technicienne au Conseil Départemental des Vosges, à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, le Mercredi 21 Octobre 2020.

3. ANALYSE DES REMARQUES, OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET CONTRE-PROPOSITIONS RECUEILLIES AVANT ET LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Pour ce type d'enquête publique, il n'appartient pas au Commissaire-enquêteur de procéder à l'analyse des remarques, observations, propositions et contre-propositions recueillies avant et lors de l'enquête.

Cette prérogative revient à la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Dans ce but, le Commissaire-enquêteur a donc dressé un tableau récapitulatif des observations enregistrées durant l'enquête.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS ENREGISTREES

N°	DATE	COORDONNEES DEMANDEUR	COMPTES PARCELLES	OBSERVATIONS
01	05/09/20	COSTE Christian 231, rue des Jardins 88460 - LE ROULIER	C 650 P ZE 26	Lettre n° 01 *(enregistrée en 09 sur le Registre)* Demande la suppression de la création d'un chemin prévu dans son verger (ex. parcelle B 737).
02	26/09/20	JACQUES Rudolphe et Mme née CADET 271, rue des Jardins 88460 - LE ROULIER	C 1300 et 1305 P ZE 24 ZE 25	Lettre n° 02 *(enregistrée en 10 sur le Registre)* Demande que leurs parcelles soient replacées en lieu et place de celles de M. CADET (C 370 - P ZE 28) et inversement pour M. CADET, ce qui entraînerait la suppression de la création d'un chemin prévu dans le verger de M. COSTE Christian.
03	26/09/20	GUILLOT Michel 103, rue de la Mairie 88460 - LE ROULIER	C 1180 P ZE 12	Observation Registre n° 01 Souhaite récupérer la partie boisée de cette parcelle.
04	26/09/20	JACQUES Pascal 225, rue des Sources 88460 - LE ROULIER	C 1270 P ZD 44 ZD 45	Observation Registre n° 02 L'accès pour la parcelle ZD 44 devrait être placé côté Sud sur la parcelle ZD 45 pour la même largeur.
05	26/09/20	CADET Michel 262, Route de Docelles 88460 - LE ROULIER	C 380 P ZA 43	Observation Registre n° 03 Revoir limite entre ZA 43 et ZA 42.

06	26/09/20	CADET Michel 262, Route de Docelles 88460 - LE ROULIER	C 420 P ZA 4	<u>Observation Registre n° 04</u> Revoir limite entre ZA 3 et ZA 4.
07	26/09/20	CADET Michel 262, Route de Docelles 88460 - LE ROULIER	C 420 P ZH 48	<u>Observation Registre n° 05</u> Revoir limite entre ZH 48 - ZH 49 et ZH 46 afin de retrouver verger et abreuvoir sur la parcelle.
08	26/09/20	JACQUES Hilaire 225, rue des Sources 88460 - LE ROULIER	C 1220 P ZC 65	<u>Observation Registre n° 06</u> Modifier la limite entre ZC 49 et ZC 65 afin de retrouver l'ancienne limite en raison d'une clôture, existante.
09	01/10/20	JACQUES Pascal 225, rue des Sources 88460 - LE ROULIER	C 1270 P ZD 48	<u>Observation Registre n° 07</u> Modification des limites entre ZD 48 - ZD 51 et ZD 53 afin de maintenir le busage sur la parcelle ZD 53. Avoir une continuité d'exploitation avec la parcelle ZC 32.
10	01/10/20	GALMICHE François 373, rue du Coin du Bois 88460 - LE ROULIER	C 1050 P ZA 09	<u>Observation Registre n° 08</u> Souhaite diviser la parcelle en deux parties afin de séparer le hangar de la parcelle agricole.
11	01/10/20	BEGEL Gérard 8, rue des Fermes 88460 - DOCELLES	C 270 P ZA 28	<u>Lettre n° 03</u> *(enregistrée en 11 sur le Registre)* Conteste le projet de redistribution parcellaire souhaitant obtenir une unité d'exploitation. A cet effet : - demande la modification de l'emplacement de la parcelle ZA 28 qui doit lui être attribuée et dont il serait propriétaire (C270). - demande la modification de l'emplacement de la parcelle ZA 16 qui doit être attribuée aux Consorts HAUMONTE (C 1820 et 1825) et dont il assure l'exploitation. - demande la modification de l'emplacement des parcelles ZA 23 à ZA 27 (C 1800 - 1660 - 500 - 1750 et 1700).

12	01/10/20	COSTE Christian 231, rue des Jardins 88460 - LE ROULIER	C 650 P ZE 26	Lettre n° 04 *(enregistrée en 12 sur le Registre)* Confirme sa demande de suppression de la création d'un chemin prévu dans son verger (ex. parcelle B 737).

4. ANNEXES

01 - Carte de Situation dans le Département des Vosges
02 - Carte Communes limitrophes
03 - Fiche Communale d'Information sur les risques naturels, miniers et technologiques
04 - Aire d'Etude et Périmètre d'Aménagement Foncier
05 - Annonce légale parue dans VOSGES MATIN le 14.08.2020
06 - Annonce légale parue dans LE PAYSAN VOSGIEN le 21.08.2020
07 - Annonce légale parue dans VOSGES MATIN le 04.09.2020
08 - Annonce légale parue dans LE PAYSAN VOSGIEN le 04.09.2020
09 - Avis d'enquête publique affiché à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES
10 - Affichage Route de la Fougrie - Entrée de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES
11 - Affichage Route de Docelles - Entrée de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES
12 - Lettre de transmission du PV de Synthèse au Président du Conseil Départemental
13 - Procès-verbal de Synthèse du 07.10.2020
14 - Accusé Réception du Procès-verbal de Synthèse
15 - Procès-verbal de Synthèse du 07.10.2020 signé par le Conseil Départemental

ANNEXE n° 01

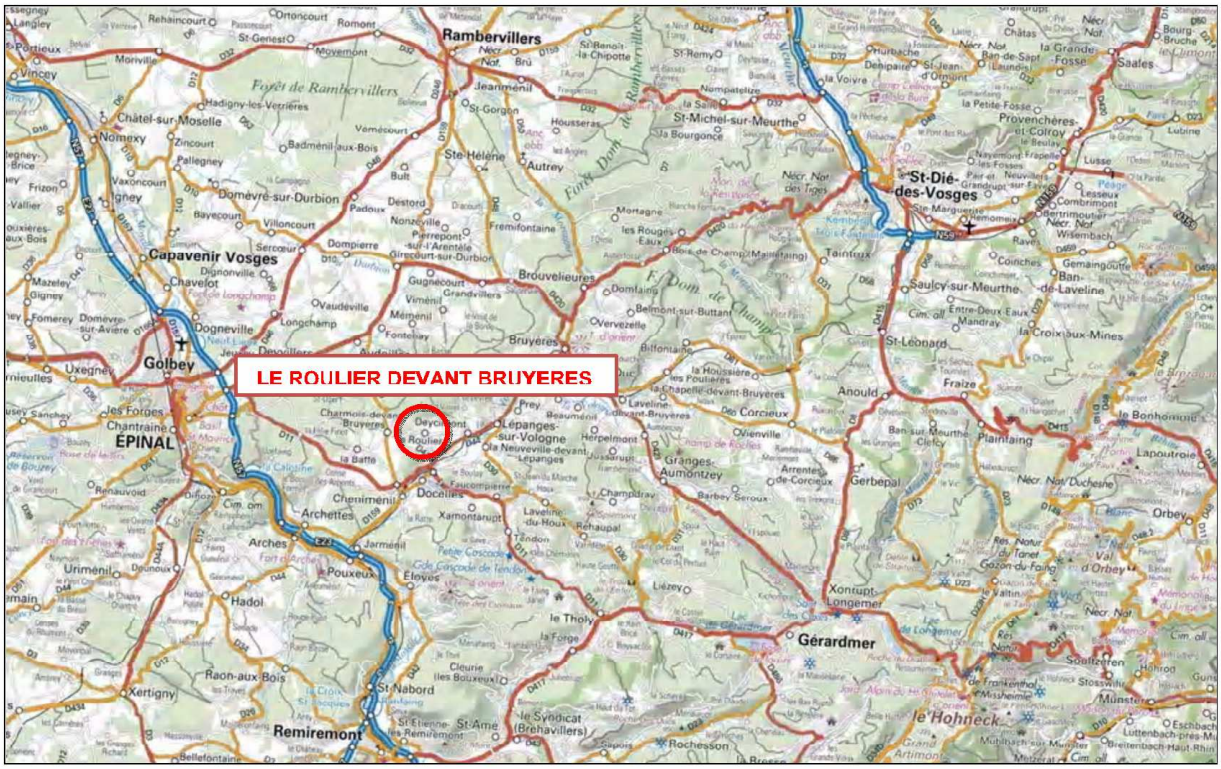
LE ROULIER DEVANT BRUYERES
Rambervillers
St-Dié-des-Vosges
Capavenir Vosges
Golbey
EPINAL
Remiremont
Gérardmer
Bruyères
Docelles
Arches
Pouxeux
Xertigny
Raon-aux-Bois
St-Nabord
Châtel-sur-Moselle
Nomexy
Domèvre-sur-Durbion
Brouvelieures
Saulcy-sur-Meurthe
St-Léonard
Anould
Fraize
Plainfaing
Gerbepal
Xonrupt-Longemer
Le Tholy
Rochesson
Le Hohneck
Forêt de Rambervillers
Forêt Dom de Rambervillers
Forêt Dom de Champ

ANNEXE n° 02

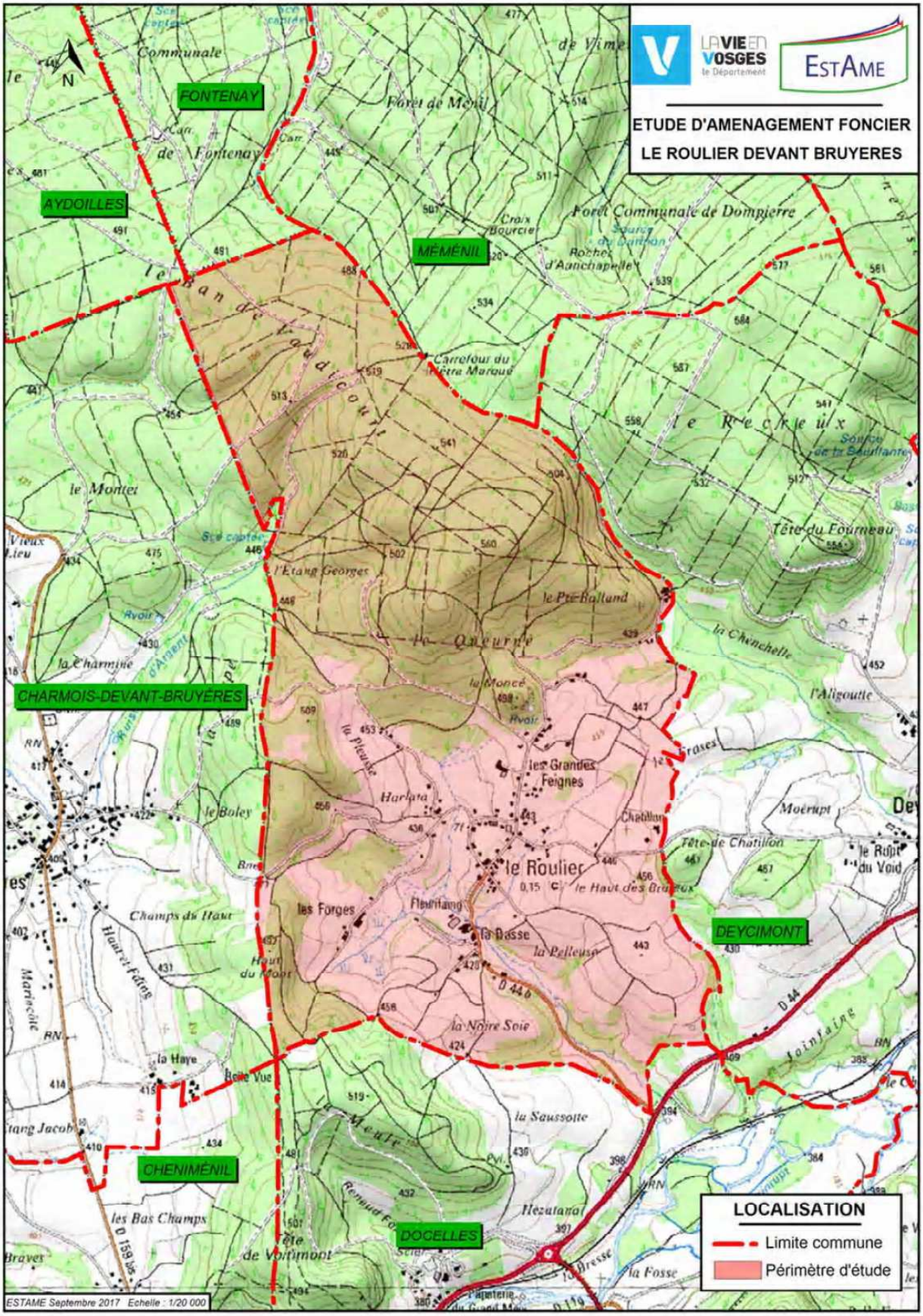
LA VIE EN VOSGES le Département
EstAme
ETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER
LE ROULIER DEVANT BRUYERES
FONTENAY
AYDOILLES
MÉMÉNIL
CHARMOIS-DEVANT-BRUYÈRES
DEYCIMONT
CHENIMÉNIL
DOCELLES
le Roulier
les Grandes Feignes
Harlata
les Forges
la Basse
la Pelleuse
la Noire Soie
la Saussotte
Hezatanal
Tête du Fourneau
le Rocheux
le Montet
le Boley
la Charmine
la Chenchelle
l'Aligoutte
Moérupt
Tête de Chatillon
Champs du Haut
les Bas Champs
Tête de Vorimont
la Haye
Belle Vue
la Fosse
LOCALISATION
Limite commune
Périmètre d'étude
ESTAME Septembre 2017 Echelle : 1/20 000

ANNEXE n° 03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Vosges

Commune de LE ROULIER

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 383 du 10/02/06 mis à jour le 01/05/11

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels : NON

Date : aléa :

Date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

- Consultable sur Internet (*) :

Le règlement du PPR «naturels» intègre des prescriptions de travaux : NON

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] NON

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t : NON

Date effet

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
Consultable sur Internet (*)

Le règlement du PPR «technologiques» intègre des prescriptions de travaux : NON

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255
(zone 5 forte, zone 4 moyenne, zone 3 modérée, zone 2 faible, zone1 très faible)

La commune est située dans une zone de sismicité : Modérée

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

pièces jointes

6. Cartographie
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail **www.prim.net** dans la rubrique : Ma commune face aux risques

Date : 01/05/11

Le Préfet des Vosges,

(*) site : http://www.vosges.gouv.fr

ANNEXE n° 04

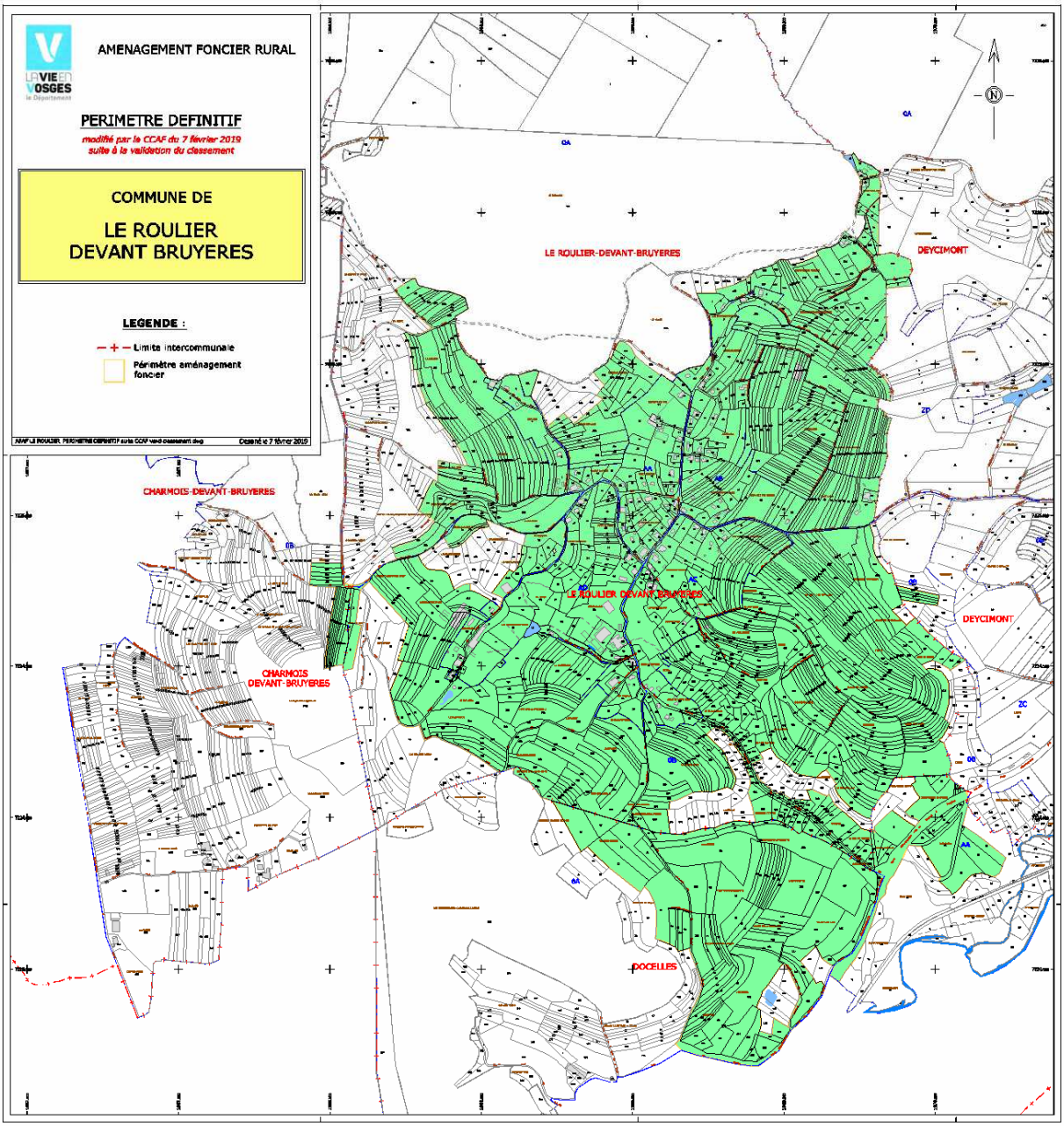
AMENAGEMENT FONCIER RURAL
PERIMETRE DEFINITIF
modifié par la CCAF du 7 février 2019
suite à la validation du classement
COMMUNE DE
LE ROULIER
DEVANT BRUYERES
LEGENDE :
Limite intercommunale
Périmètre aménagement foncier
LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES
DEYCIMONT
CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES
CHARMOIS
DEVANT-BRUYERES
DOCELLES

ANNEXE n° 05

Contact : tél. 03 83 59 08 07 mail : lerpahdt@estrepublicain.fr

OFFRES D'EMPLOI

Personnel de maison

MEURTHE-ET-MOSELLE
Cherche femme de ménage, discrète, efficace et honnête. Références exigées. 3 h/semaine. Banlieue Sud. 03.83.49.17.34.

DEMANDES D'EMPLOI

Services à la personne

MEURTHE-ET-MOSELLE
Effectue à petit prix SERVICE D'ELAGAGE, étêtage, abattage sur tous types d'arbres, taille haies, débroussaillage avec assurance. 20 ans d'expérience. Tél : 06.11.77.07.64.

MEURTHE-ET-MOSELLE
EFFECTUE NETTOYAGE TOITURES, façades, peinture sur façades et volets, dallage, prix intéressant, devis gratuit. Tél : 07.84.73.01.92.

Autres secteurs

MEUSE
Dame cherche à faire quelques heures de MENAGE, repassage, centre ville Verdun. 03.29.87.12.67.

AUTOMOBILES

Audi

A6 Break V6 TDI 31 000 €
Avril 2015, 76000 Km, état neuf, 272 CV.
Tél. 06.08.71.42.96.

Citroën

C2 1 800 €
Jaune anis, juillet 2005, 172.500 Km, essence, 4 pneus neufs, vitres électriques, contrôle technique ok, très bien entretenue, conviendrait à jeune conducteur. Visible près de Nancy, disponible mi-août.
Tél. 06.62.55.62.61.

Autres Véhicules

ACHÈTE CASH
TOUS VÉHICULES
UTILITAIRE - COLLECTION
SPORTIVE - MÊME EN PANNE
FORT KM - ACCIDENTÉS
GARAGE **SALARIS**
55500 VELAINES
Tél. 06 49 89 14 99

DIVERS

Vide grenier

Vide-maison, vide-grenier 9, Grande Rue 88490 Provenchères-sur-Fave
06.79.56.84.05.

Vide maison, vaisselles, bibelots, 7, rue du Pré Saint-Mansuy, Toul, 15, 16 août 2020, de 9h à 18h.

Vide-maison le samedi 15 août de 9h à 18h, dimanche 16 août de 9h à 16h, 8 place de l'Eglise 55270 Varennes-en-Argonne.

Bonnes affaires

CLOTURE panneaux soudés ou rouleaux, maison ou agricole, tôles bacacier ou polyester occultants.
Tél. 06.07.95.52.88

Remorque pour voiture avec plateau, caisse et roue de secours.
Tél.09.29.38.32.74 100 €

54. Lit 2 places complet jamais servi. Couette, 2 chevets avec lampes : 420 €. Poêle à pétrole Zibro : 120 €. Petit buffet de cuisine : 50 €.
03.83.56.28.63.

ACHETE VIOLONS, VIOLONCELLES même en mauvais état, me déplace, paiement espèces entre 200 et 300€.
06.27.66.40.29

Antiquités, brocante

ACHÈTE TRÈS CHER
Toutes vos antiquités, Carillons, Pendules, Meubles, Bibelots, Montres, Monnaies, Tableaux, Glaces, Machines à coudre, Violons, Militaria, Médailles, Vinyles, Argenterie, Cartes postales...
Débarras de maison 7 j/7
Paiement comptant - Déplacement gratuit
Maison J. CLAUDE
06 07 88 02 30
190426200

MAISON ANTONY
ACHÈTE CHER MANTEAUX DE FOURRURE
Pendules, Horloges carillons, Montres, Pièce de monnaie, Miroirs, Tableaux, Violon, Art asiatique, Vieux vins, Billards, Cuivre, Étain, Ménagères, Vinyles, Encyclopédie, Pianos, Timbres.
PAIEMENT COMPTANT
06 38 39 97 45
maison.antony@yahoo.com
www.maison-antony-antiquaires.fr
215716400

MAISON ANTONY
ACHÈTE
Machine à coudre, Tous meubles, Succession complète.
PAIEMENT COMPTANT
06 38 39 97 45
maison.antony@yahoo.com
www.maison-antony-antiquaires.fr
215716400

Livres

Achète SUCCESSIONS : livres, BD, photos et cartes postales anciennes, affiches, vieux papiers, archives privées...
06 80.40.13.14

Divers

216333100
Producteur vend à particulier,
MIRABELLES et QUESTCHES,
sur lieu de récolte, Beaumont route de Pont-à-Mousson à Commercy, 7/7 jours, prix producteur, réservation indispensable pour distillation.
06.14.55.40.00

88. Achète **MOUSSE** plate de roche, boule, naturelle forestière.
06.82.92.47.76.

vends oignons jaunes, 150 kg, 1,30 € le kg.
Tél.06.73.19.64.83

4 pneus neufs Matador, 175-65-14T, 75 € les 4.
Tél. 07.70.90.28.42.

Matelas gonflable1 et 2 personnes, 25 €, chaque, + 1 couette, 2 sacs de couchage, 30 €.
Tél. 06.70.33.91.09.

Robot multipro compact Kenwood, 750 W, bol 2.1 L, très peu servi, + notice, 50 €.
Tél. 03.83.52.41.24.

MIRABELLES, conserve, tout venant, poires Williams, quetsches, pommes.
06.77.76.77.16.

Vends rateaux, radiateur, donne 2 armoires, literie, gazinière, récahud avec meuble. 03.29.24.88.50.

BELLES MIRABELLES de Lorraine, vendues par particulier, non traitées, 1,50 €/kg ou à cueillir, 1€/kg.
06.80.32.58.67.

RENCONTRES

Expatrié vosgien de retour au pays, bilingue allemand, plus de 70 ans, cherche personne, 60-65 ans, bon niveau socioculturel, attachée aux valeurs morales et humaines. Envoyé courrier détaillé à Vosges Matin, 10 place Saint-Martin 88100 ST DIE sous n°1843 qui transmettra.

Homme 64 ans recherche homme 50/70 ans, pour relation intime secteur Nancy et environs. Ecrire au journal L'EST REPUBLICAIN - HOUDEMONT sous réf. HU 1237/90.

216369100
AGENCE HARMONIE
SECRÉTAIRE MÉDICALE, 45 ANS, cheveux bouclés aux épaules, ligne parfaite, vous la trouverez toujours pimpante, avec une féminité naturelle ! ! Natation, vélo, cinéma... elle sait profiter des choses simples et, aime apprendre de la vie. Divorcée, un seul enfant déjà grand, elle est totalement disponible pour sa nouvelle vie sentimentale avec vous : aussi tendre et affectueux qu'elle, jusqu'à 55 ans environ.
REF ER33 M191912882
EPINAL - NANCY - VERDUN
03 29 33 22 00

216369200
AGENCE HARMONIE
70 ANS, OUVRIÈRE EN RETRAITE, cette jolie veuve sensible et réfléchi, sait que le moment est venu... elle est motivée pour refaire sa vie et ne plus être seule ! ! ! Très féminine, de jolies yeux verts, souriante, elle fait tout à la maison : entretien, déco, jardin, cuisine... Elle sortira aussi volontiers pour marcher... cinéma, restaurant... avec vous si vous voulez : simple et facile à vivre.
REF ER33-9601563
EPINAL - NANCY - VERDUN
03 29 33 22 00

88. Homme, 65 ans, généreux, cherche dame pour agréables moments. Ecrire à Vosges Matin Remiremont réf RT278 qui transmettra.

216369300
AGENCE HARMONIE
70 ANS, JARDINAGE ET BRICOLAGE occupent les journées de ce retraité amateur de nature et de cuisine saine ! ! Moderne et dynamique, il conduit et vous emmènera volontiers en balade, au restaurant et en week-end... Belle personnalité, causant et joyeux, vous le trouverez délicieusement sentimental, vous : positive et gentille, jusqu'à 72 ans environ.
REF ER33 20055130
EPINAL - NANCY - VERDUN
03 29 33 22 00

216369400
AGENCE HARMONIE
73 ANS, IL RESTE MINCE ET EN FORME GRÂCE À UNE VIE SAINE, possède un bel optimisme, le sens de l'humour... et un côté romantique ! ! ! Artisan en retraite, très franc et honnête, il chante, cuisine et marche volontiers. Veuf, il recherche amour et partage avec vous : tendre et si possible aussi facile à vivre que lui, jusqu'à 75 ans environ.
REF ER33 20080222
HARMONIE ÉPINAL
9, avenue Gambetta
03 29 33 22 00

HOMME, 67 ans, dynamique, aimant sorties ciné, nourriture saine, spectacle, cherche **FEMME,** 64/70 ans, non fumeuse, valeurs morales, désirant refaire sa vie sentimentale avec complicité, Nancy et environs. Ecrire à Houdémont HU1239/90.

88. Homme 51 ans, 1,75 m, sobre, soigné, propriétaire, bon bricoleur cuisine, etc, valeurs morales, souhaite rencontrer femme 45-55 ans, simple, féminine, pour construire belle relation stable dans la tendresse, loisirs. Ecrire à Vosges Matin Remiremont réf. RT279 qui transmettra.

VOYANCES

Grand voyant médium
PROFESSEUR STAPHA
Vous aide à résoudre vos problèmes dans tous les domaines. Paiement après résultat.
06.18.27.88.96
216345000

PROFESSEUR OUD
GRAND VOYANT MÉDIUM DE PÈRE EN FILS, RÉSOUT TOUS VOS PROBLÈMES SUR RENDEZ-VOUS, DÉPLACEMENTS POSSIBLES
07.53.06.00.67
216123000

IMMOBILIER

Appartements Offre de location

Studios

54.VANDOEUVRE LES NANCY 395 € CC
Studio avec Kitchenette équipée, placards, salle d'eau, parking privé, cave, caution 1 mois, disponible de suite. Classe énergie NC
Tél. 06.11.09.88.55.

ANNONCES LÉGALES

Avis publics

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif au projet d'aménagement foncier et au programme de travaux connexes de la commune de Le Roulier

Les propriétaires fonciers des communes de Le Roulier, Charmois-devant-Bruyères, Deycimont et Docelles sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de Le Roulier a décidé, dans sa séance du 22 janvier 2020, de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes.
Suite à l'état d'urgence sanitaire dû au COVID19, cette enquête publique a dû être reportée.
Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.
Par arrêté du 17 juillet 2020, et conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le président du conseil départemental a ordonné **l'ouverture d'une nouvelle enquête publique** portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois : **du 1er septembre au 1er octobre 2020 avant 17 h.**
Le public pourra consulter et faire des observations sur le dossier d'enquête qui comprend notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sur le site www.vosges.fr, ainsi que sur support papier et informatique dans la salle du conseil à la mairie de Le Roulier, à ses jours et heures d'ouverture habituels :
- les lundis, de 17 h à 18 h 30 ;
- les vendredis, de 17 h à 18 h 30.
Ainsi qu'aux jours et heures suivants :
- samedi 5 septembre 2020, de 9 h à 12 h ;
- samedi 12 septembre 2020, de 14 h à 17 h ;
- samedi 19 septembre 2020, de 9 h à 12 h.
M. Jacky COCASSE a été désigné par le président du tribunal administratif de Nancy pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.
M. Jacky COCASSE se tiendra en mairie de Le Roulier le samedi 26 septembre 2020, de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h, ainsi que le jeudi 1er octobre 2020, de 14 h à 17 h pour recevoir les observations portant sur les propositions.
Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Le Roulier, ou effectuées sur le site www.vosges.fr et à l'adresse mail leroulier.projet@vosges.fr, avant 17 h le 1er octobre 2020.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Le Roulier, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet du conseil départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr

Suite à l'examen des réclamations, les décisions prises par la commission communale seront portées à la connaissance des propriétaires qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour se pourvoir devant la commission départementale d'aménagement foncier.
Important : les droits et actions réels grevant les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier seront transférés sur les nouvelles parcelles, conformément aux articles L 123-13 à L 123-15 du Code rural.
Les informations concernant les dates et les modalités de prise de possession des nouvelles parcelles sont détaillées dans l'annexe ci-jointe.
Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du conseil départemental des Vosges. Direction de l'attractivité des territoires, service agriculture et forêt, 8, rue de la Préfecture, 88088 Epinal cedex 9, 03.29.29.88.88.

Le président du conseil départemental

216870200

ES8817 - V0

Vie des sociétés

Changements de gérance

AVIS

SCI DES LILAS
Société civile immobilière
Capital social de 555.000 euros
Siège social à Anglemont, 88700
148, place Henri-Thomas
N° SIREN : 444 435 150 - RCS d'Épinal

Par assemblée en date du 8 février 2020, il a été pris acte de la démission du gérant, M. Philippe RETOURNAY, demeurant à Anglemont, 88700, 148, place Henri-Thomas et décidé de la nomination de M. Gonzague RETOURNAY, nouveau gérant, demeurant à Saulcy-sur-Meurthe, 88580, 19, rue de Claingoutte, pour une durée illimitée.
Et le siège social a été transféré d'Anglemont, 88700 148, place Henri-Thomas à Saulcy-sur-Meurthe, 88580, 19, rue de Claingoutte, à compter du 8 février 2020.
Les articles 13 et 4 des statuts ont été corrélativement modifiés.

La gérance

216991700

Publicités juridiques

SCP Adrien et Alexis VARVENNE
Notaires associés
19, boulevard Kelsch, 88400 Gérardmer
Téléphone : 03.29.63.08.35

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le vendredi 4 septembre 2020 à 14 h, à la mairie de Gérardmer **d'une maison sise à Gérardmer, 10, rue de la Plage** avec terrain section AH n° 83 de 8 a 41 ca.
Mise à prix : 240.000 € - GES : classe E.
Le cahier des charges a été dressé par Me Adrien VARVENNE le 3 août 2020.
Il contient : les conditions de la vente et les diagnostics immobiliers.
Les conditions pour pouvoir porter les enchères (pièces à fournir, consignation préalable).
Visites et protocole sanitaire : consulter l'étude.
Port du masque obligatoire

216815800

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES
209665200
Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.
Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.78€ HT pour l'année 2020.

ANNEXE n° 06

Annonces légales

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, AUXILIAIRES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DES VOSGES, CONFIEZ-NOUS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES, SOIT VIA NOTRE PLATEFORME : **https://legalespro.lepaysanvosgien.fr** (nous contacter pour obtenir vos codes d'accès) SOIT PAR MAIL : **annonces@lepaysanvosgien.fr** OU SOIT PAR COURRIER : LE PAYSAN VOSGIEN, LA COLOMBIÈRE, 17 RUE ANDRÉ VITU, 88026 EPINAL CEDEX. **VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI 11H00 AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

tif au projet d'aménagement foncier e
gramme de travaux connexes de la c
ne de LE ROULIER
propriétaires fonciers des communes
ROULIER : CHARMOIS-DEVA
UYERES ; DEYCIMONT et DOCELI
t informés que la commission commu
ménagement de la commune de LE RO
R a décidé dans sa séance du 22 jan
0 de soumettre à enquête publique
et d'aménagement foncier agricole
stier et le programme de trav
nexes.
e à l'état d'urgence sanitaire dû au C
019, cette enquête publique a dû être
sée.
nouvelles limites ont été matérialisées
errain à l'aide de bornes.
arrêté du 17 juillet 2020, et conformém
dispositions du Code de l'Environnem
résident du Conseil Départemental a
né l'ouverture d'une nouvelle enqu
lique portant sur ces propositions, qu
ulera pendant un mois :
1er septembre au 1er octobre 2020 av
00
public pourra consulter et faire des obs
ons sur le dossier d'enquête qui compr
mment l'Etude d'Impact et l'Avis
torité Environnementale, sur le site w
ges.fr ainsi que sur support papier et
nique dans la salle du Conseil à la ma
LE ROULIER, à ses jours et heures d'
ure habituels :
• Les lundis de 17h00 à 18h30
Les Vendredis de 17h00 à 18h30
si qu'aux jours et heures suivants :
medi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h
medi 12 septembre 2020 de 14h00 à 17h
medi 19 septembre 2020 de 9h00 à 12h
sieur Jacky COCASSE, a été désigné
résident du Tribunal Administratif
CY pour assurer les fonctions de co
aire enquêteur.
sieur Jacky COCASSE se tiendra
ie de LE ROULIER le samedi 26 s
bre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h3
00 ainsi que le jeudi 1er octobre 2020
00 à 17h00 pour recevoir les observati
ant sur les propositions.
observations pourront également ê
ssées par correspondance au Comm
enquêteur à la mairie de LE ROULI
ffectuées sur le site www.vosges.fr e
resse mail leroulier.projet@vosges
t 17h00 le 1er octobre 2020.
issue de l'enquête, le rapport et
lusions du commissaire enquêteur po
être consultés à la mairie de LE RO
, aux heures d'ouverture du secrétar
ant un an à compter de la date de clôtu
enquête et sur le site internet du Cons
rtemental des Vosges à l'adresse s
: www.vosges.fr.
à l'examen des réclamations, les dé
prises par la commission commun
t portées à la connaissance des propr
qui disposeront alors d'un délai d'
pour se pourvoir devant la commiss
rtementale d'aménagement foncier.
ortant : les droits et actions réels grev
parcelles comprises dans le périmè
énagement foncier seront transférés s
nouvelles parcelles conformément a
les L 123-13 à L 123-15 du Code Rur
informations concernant les dates et l
alités de prise de possession des nouvell
elles sont détaillées dans l'annexe
.
information sur le projet peut être o
auprès du Conseil Départemental d
es - Direction de l'Attractivité des Ter
– Service Agriculture et Forêt – 8 R
Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SCI MOGADOR
Forme : Société Civile
Capital : 1000 € (mille EUROS) divisé en 1000 parts de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées sur première demande de la gérance
Siège social : 2 rue Frédéric CHOPIN 88000 EPINAL
Objet social : La société a pour objet la construction, l'acquisition, la cession, la prise à bail à construction, la transformation, la prise en crédit-bail, la location ou la sous-location, ainsi que l'entretien de tous immeubles à usage professionnel et à destination de bureaux, locaux commerciaux et d'entreposage.
Durée : 99 ans
Gérants : Monsieur Jean-Nicolas BRAS demeurant à EPINAL (88000), 27 rue Thiers, Madame Audrey CHEVRIER épouse BRAS demeurant à EPINAL (88000), 27 rue Thiers.
Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés.
Acte constitutif : Acte sous seing privé en date du 3 août 2020
Registre du commerce : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de EPINAL.

Pour insertion
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à Champdray en date du 1er Aout 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : TIGROU
Siège social : 23 Route de Spiemont – 88640 Champdray
Objet : La Société a pour objet :
L'Acquisition l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
-Et plus généralement toute activité en lien direct ou indirect avec ces activités.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Capital social : 1 000 (mille) euros en numéraire.
Gérant : Monsieur Philippe Conne – 23 route de Spiemont – 88640 Champdray
Immatriculation :en cours au RCS Epinal

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à La Bresse en date du 1er Aout 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination : PLAISIRS PIZZAS
Siège social : 2, rue du Hohneck – 88250 La Bresse
Objet : La Société a pour objet :
-Activité de restauration rapide et vente à emporter, pizza et autres
-Et plus généralement toute activité en lien direct ou indirect avec ces activités.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Capital social : 10 000 (dix mille) euros en numéraire,
Gérant : Monsieur Philippe Rousselle – 135 montée des Broches – 88400 Xonrupt Longemer
Immatriculation :en cours au RCS Epinal

Pour avis,

MLA CONSEIL
Société d'Avocats
26 Chemin du Doernelbruck
67000 STRASBOURG
Tél. : 03.88.45.61.70

DERREY
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.928.000 €
45 Avenue de Bellefontaine
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
RCS EPINAL 424 402 576

En date du 16 juillet 2020, les associés de la société ont décidé de nommer en qualité de cogérant, à compter de cette même date et pour une durée indéterminée, M. Yves Derrey demeurant 7 quai Jeanne d'Arc 88100 SAINT DIE DES VOSGES.
Il en résulte les mentions suivantes :
ANCIENNE MENTION
Gérance :
M. Jean DERREY - M. Jean-Bernard DERREY
NOUVELLE MENTION
Gérance :
- M. Jean DERREY - M. Jean-Bernard DERREY - M. Yves DERREY
Mention sera faite au RCS d'EPINAL

Pour avis

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Amandine SIMON, Notaire à NEUFCHATEAU (Vosges), 4 Rue du Colonel Renard, le 4 août 2020, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Dénomination sociale: SCI ALISE TOMAN . Siège social: NEUFCHATEAU (88300) 11 rue Maison Dieu . Durée : 99 années Capital social: DEUX MILLE EUROS (2 000.00 EUR). Apports : en numéraire entièrement libérés. Cessions de parts : soumises à l'agrément à l'unanimité des associés. Gérant: Sylvain PETITTOUR, demeurant 10 rue du chevalier de la Barre. RCS : EPINAL
Pour avis Le notaire.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE LOI N°2016-1547DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 17 mars 2018, Mme Christiane PIERRON veuve de M Gérard MENNESSIER, née à ANOULD (88),le 4 août 1934 a consenti un leg universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie TOUSSAINT-PIERREL,Notaire à FRAIZE (Vosges), 3, rue du Général Ingold, le 4 août 2020, duquel il résulte que le légataire rempli les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me Emilie TOUSSAINT-PIERREL, notaire à FRAIZE (88230), 3 rue du Général Ingold, référence CRPCEN : 88056, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE LOI N°2016-1547DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 23 septembre 2004, Mme Micheline Elise LOYAU veuve GODEL, née à SAUMUR (49400), le 17 février 1926 a consenti un leg universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie TOUSSAINT PIERREL, notaire à FRAIZE (88230), le 4 août 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie TOUSSAINT PIERREL, notaire à FRAIZE (88230), 3 rue du Général Ingold, référence CRPCEN : 88056, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'EPINAL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis
Le notaire

SAS DU CANARD
Société par actions simplifiée
au capital de 70 000,00 €
Siège social : 66 rue de Pont - 88270 FRENOIS
829 850 114 RCS EPINAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 juillet 2020, les associés de la SAS DU CANARD ont décidés, en date d'effet du 1e mai 2020 :
- Le retrait de la société et la démission des fonctions de Directeur Général de : Mesdames Agnès et Pascaline CLAUDE et de Monsieur Julien CLAUDE.
- Le transfert du siège social à FRENOIS (88270), 140 rue d'Esley.
Le reste sans changement.

POUR AVIS,
Le Président

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juillet 2020 à Laveline-Devant-Bruyère, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI JENA
SIEGE SOCIAL : 8A2 Rue de la Vologne - 88600 Laveline-Devant-Bruyère.
OBJET : la location d'immeubles ; l'acquisition d'immeubles ; la construction, l'acquisition et la rénovation d'appartements ou d'immeubles à usage principal d'habitation ; leur exploitation par bail ou location ; la division d'immeubles en appartements et locaux séparés, leur vente ou éventuellement leur exploitation par bail ou location ; l'acquisition de tous autres biens et droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social ; l'obtention de tous concours financiers (ouvertures de crédits, prêts, facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire) dans le seul but de la réalisation de l'objet social ; toutes activités s'y rapportant.
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1.000 Euros
GERANCE : Monsieur Jérôme Rozot, demeurant 19 Rue du Bout du Dessus, 88600 MORTAGNE.
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit des parts sociales.
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés d'EPINAL.

Pour avis,
La gérance

MSP DU HAUT SAINTOIS Société interprofessionnelle de soins ambulatoires à capital variable au capital effectif de 2 816,88 euros Siège social : 15 Chemin du Jard 88170 VICHEREY RCS EPINAL 307 256 495 AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2020, l'AGE des associés a nommé Madame Aline CHER, demeurant 8 rue de la Côte, 88300 AUTREVILLE, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter du 30 juin 2020 en remplacement de Madame Marie France GERARD, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'EPINAL Pour avis La Gérance

SARL BOZZOLO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 impasse du souterrain
88390 LES FORGES
RCS EPINAL 489 761 346

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 20 juillet 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 juillet 2020 et sa mise en liquidation.
A été nommé liquidateur Monsieur BOZZOLO Stéphane (associé unique, gérant), demeurant 3 impasse du souterrain à LES FORGES 88390, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de liquidation est fixé 3 impasse du souterrain à LES FORGES 88390, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'EPINAL.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AFOR CONSEIL
SARL au capital de 7623.00 €
Siège social : 3 Rue des Freres Lumière 67201 ECKBOLSHEIM
RCS STRASBOURG 381863441
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 12 Place Dom Calmet 88210 SENONES à compter du 01/08/2020 Gérance : M WILD MICHEL demeurant 2, place Golbery 67000 STRASBOURG .
Radiation au RCS de STRASBOURG et immatriculation au RCS de EPINAL.

ACD Avocats
Société d'Avocats Inter-barreaux
7 rue Roland Thierry - ZAC de la Roche
88000 EPINAL
Tél : 03 29 81 89 89
epinal@acd.fr

NOMINATION DE CO-GÉRANTS

Il résulte de l'AGE du 01-07-2020 de la SARL CHOCOLATERIE SCHMITT
Capital : 327.500 euros
Siège social : 15/15 Bis Rue François Mitterrand à GERARDMER (88400),
RCS EPINAL 532 855 269,
la nomination de M. Jérôme SCHMITT demeurant 83 Rue du Vieil Etang 88400 GERARDMER, de M. Nicolas SCHMITT demeurant 19 rue Jean-Jacques Rousseau 54130 SAINT MAX et de M. Barthélémy SCHMITT demeurant 69 Rue du Vallon 88000 EPINAL en qualité de nouveaux co-gérants. Les statuts ont été modifiés en conséquences.
Le dépôt des actes sera effectué au greffe de Commerce d'EPINAL.

Pour avis,
La co-gérance.

Office notarial des Images
EPINAL (Vosges)
17 rue François de Neufchâteau

Suivant acte reçu par Me Pierre LAPORTEle 28/07/2020 enregistré à EPINAL, le 05/08/2020 réf 2020N809 a été cédé par :
Bernard Del RolandRICHARD, Artisan-commerçant, demeurant à EPINAL (88000)50 rue de Bellevue.
Né àREMIREMONT (88200), le 19/01/1950.
Divorcé de Mme Marie Claire SuzanneRIVOT
A la Société dénommée LA CLE DES SERVICES, SARL au capital de 10000,00€, avec siège à JEUXEY (88000), 33 rue du Saut le Cerf, immatriculée au RCS d'EPINAL sous le n° 884.995807.
Le fonds de commerce de cordonnerie, clés, talons minute, tampons, gravures, cartes visites, imprimerie multi services et activités annexes et complémentaires sis à JEUXEY (88000), Centre Commercial Carrefour, 33 Route du Saut le Cerf, lui appartenant, connu sous le nom commercial EURO CLES MINUTE, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'EPINAL, sous le n°419.517.750.
Propriété-jouissance : à compter du 28/07/2020.
Moyennant le prix principal de 80.000,00 € s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 67.000,00 €
- au matériel pour 5.000,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'OFFICE NOTARIAL DES IMAGES, 17 Rue François de Neufchâteau 88000 EPINAL où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
P. LAPORTE

B.D.P. Société à responsabilité limitée au capital de 147 500 euros ramené à 81 120 euros Siège social : 140 rue des Pensées 88390 DARNIEULLES 451 038 459 RCS EPINAL L'AGE du 09/06/2020 a décidé une réduction du capital social de 147 500 euros à 81 120 euros par rachat et annulation de 6 638 parts sociales. Ancienne mention : "Le capital social est fixé à 147 500 euros ". Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à 81 120 euros. " Pour avis La Gérance

CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/08/2020, il a été constitué une Société Civile Patrimoniale dénommée : 2MA
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration,la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.
Siège social : 85 RUE D'ALSACE 88000 EPINAL
Capital : 100 euros
Gérance : Madame ROUSSAT Maud, Marie, Pierre, Olympe Domiciliée au : 1 bis rue de la Mairie 88 600 GRANDVILLERS
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Epinal.

ORMA NEGOCE, SARL au capital de 5000 €. Siège: 4 RUE RENE FONCK 88580 SAULCY-SUR-MEURTHE, 853 098 317 RCS EPINAL. L'AGE du 12/08/2020 a étendu l'objet à: Déstockage Alimentaire DLUO, nommé gérant M. Ilir AGA, 29 Rue L'Abbé Lemire 54000 Nancy, en remplacement de M. ACUR Mehmet Ali, démissionnaire. RCS EPINAL

ANNEXE n° 07

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

217354600

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.78€ HT pour l'année 2020.

Avis publics

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif au projet d'aménagement foncier et au programme de travaux connexes de la commune de Le Roulier

Les propriétaires fonciers des communes de Le Roulier, Charmois-devant-Bruyères, Deycimont et Docelles sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de Le Roulier a décidé, dans sa séance du 22 janvier 2020, de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes.
Suite à l'état d'urgence sanitaire dû au COVID19, cette enquête publique a dû être reportée.
Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.
Par arrêté du 17 juillet 2020, et conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le président du conseil départemental a ordonné **l'ouverture d'une nouvelle enquête publique** portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois : **du 1er septembre au 1er octobre 2020 avant 17 h.**
Le public pourra consulter et faire des observations sur le dossier d'enquête qui comprend notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sur le site www.vosges.fr, ainsi que sur support papier et informatique dans la salle du conseil à la mairie de Le Roulier, à ses jours et heures d'ouverture habituels :
- les lundis, de 17 h à 18 h 30 ;
- les vendredis, de 17 h à 18 h 30.
Ainsi qu'aux jours et heures suivants :
- samedi 5 septembre 2020, de 9 h à 12 h ;
- samedi 12 septembre 2020, de 14 h à 17 h ;
- samedi 19 septembre 2020, de 9 h à 12 h.
M. Jacky COCASSE a été désigné par le président du tribunal administratif de Nancy pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.
M. Jacky COCASSE se tiendra en mairie de Le Roulier le samedi 26 septembre 2020, de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h, ainsi que le jeudi 1er octobre 2020, de 14 h à 17 h pour recevoir les observations portant sur les propositions.
Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Le Roulier, ou effectuées sur le site www.vosges.fr et à l'adresse mail leroulier.projet@vosges.fr, avant 17 h le 1er octobre 2020.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Le Roulier, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet du conseil départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr
Suite à l'examen des réclamations, les décisions prises par la commission communale seront portées à la connaissance des propriétaires qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour se pourvoir devant la commission départementale d'aménagement foncier.
Important : les droits et actions réels grevant les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier seront transférés sur les nouvelles parcelles, conformément aux articles L 123-13 à L 123-15 du Code rural.
Les informations concernant les dates et les modalités de prise de possession des nouvelles parcelles sont détaillées dans l'annexe ci-jointe.
Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du conseil départemental des Vosges, Direction de l'attractivité des territoires, service agriculture et forêt, 8, rue de la Préfecture, 88088 Épinal cedex 9, 03.29.29.88.88.

Le président du conseil départemental

216870200

Vie des sociétés

Constitutions de sociétés

Me Jordane GUILLAUME-SUSINI
Notaire à Gérardmer (88400)
11, boulevard de Saint-Dié
03.29.57.09.18, jordane.guillaume-susini@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jordane GUILLAUME-SUSINI le 25 août 2020, a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle, ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : gestion et exploitation d'une crêperie, brasserie, vente à emporter, bar et restauration.
Dénomination : AU TEMPS DES GALETTES.
Siège social : Remiremont (88200), 1, place de Lattre-de-Tassigny.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Épinal.
Capital social : 5.000 € en numéraire libéré.
Toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.
Présidente : Diana KVANOV, 9, rue des Moulines à Remiremont.

218872600

Modifications statutaires

MODIFICATIONS STATUTAIRES

ELECTRICITE MILLOT
Société par actions simplifiée
au capital de 7.700 euros
Siège social à : ZI La Croisette, 88800 Vittel
425 083 482 RCS Épinal

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 23 juin 2020, il a été décidé de :
- nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (RCS Nanterre 672 006 483), demeurant 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025, en remplacement de KPMG SA, dont le mandat est venu à expiration ;
- mettre fin purement et simplement au mandat du Cabinet SALUSTRO REYDEL S.A en qualité de commissaire aux comptes suppléant, conformément à la possibilité offerte par l'article L.823-1 alinéa 2 du Code de commerce.

Pour avis

218877500

Autres avis

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE en application de l'article R.121-19 du Code de l'environnement relative à la révision du programme d'actions national en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Objet de la concertation préalable : en application de la directive « nitrates », un programme d'actions national fixe le socle commun de dispositions applicables sur l'ensemble des zones vulnérables françaises, afin de lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.
Le programme d'actions est défini par l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011 modifié. Les ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement doivent procéder au réexamen et à la révision de ce programme d'actions national « nitrates ». Ce document constituera le septième programme d'actions français, avec un objectif d'entrée en application au 1er septembre 2021. Cette concertation est organisée en application du II de l'article L121-17 du Code de l'environnement, suite à la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 4 mars 2020 disponible sur https://www.debatpublic.fr/
Elle entend permettre d'associer largement le public à l'élaboration du futur programme d'actions.
Garants : la commission nationale du débat public a nommé Mme Brigitte CHALOPIN et M. Pierre GUINOT-DELERY en tant que garants de cette concertation.
Durée de la concertation préalable : 49 jours consécutifs, du vendredi 18 septembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 inclus.
Dossier et modalités de concertation : le dossier de concertation, comprenant notamment les modalités de la concertation, sera tenu à disposition du public, en version numérique sur le site Internet dédié, www.programme-nitrate.gouv.fr, pendant la durée susvisée. Il pourra être consulté en version papier dans les lieux d'accueil du public des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
Le site Internet www.programme-nitrate.gouv.fr permettra au public de s'informer et de participer à tout moment. Deux rencontres seront organisées en région, l'une le 18 septembre 2020 à Saint-Lô, conjointement au débat public relatif à la Politique Agricole Commune (PAC), l'autre le 14 octobre 2020 à Pont-à-Mousson. Un atelier participatif sera également organisé à l'intention de membres de l'assemblée citoyenne du débat public relatif à la PAC. Les informations relatives aux modalités de la concertation préalable seront disponibles et tenues à jour sur le site www.programme-nitrate.gouv.fr
Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions par voie électronique directement sur le site Internet dédié www.programme-nitrate.gouv.fr ; par mail adressé aux garants : brigitte.chalopin@garant-cndp.fr et pierre.guinot-delery@garant-cndp.fr
Le public pourra également demander toute information complémentaire sur le site Internet visé ci-dessus ou par voie postale à l'adresse suivante : Ministère de la transition écologique, Direction de l'eau et de la biodiversité, EARM 5, Tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92800 Puteaux.
Bilan de la concertation : le bilan de la concertation sera établi conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L. 121-16, R-121-23, et R-121-24). Il comprendra un bilan réalisé par les garants et un rapport du Ministère de la transition écologique et du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, présentant les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation. Ces documents seront publiés sur le site Internet dédié www.programme-nitrate.gouv.fr

218357200

VOS21 - V1

ANNEXE n° 08

Annonces légales

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, AUXILIAIRES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DES VOSGES, CONFIEZ-NOUS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES, SOIT VIA NOTRE PLATEFORME : **https://legalespro.lepaysanvosgien.fr** (nous contacter pour obtenir vos codes d'accès) SOIT PAR MAIL : **annonces@lepaysanvosgien.fr** OU SOIT PAR COURRIER : LE PAYSAN VOSGIEN, LA COLOMBIÈRE, 17 RUE ANDRÉ VITU, 88026 EPINAL CEDEX. **VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI 11H00 AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

latif au projet d'aménagement foncier et
rogramme de travaux connexes de la co
une de LE ROULIER
es propriétaires fonciers des communes
E ROULIER , CHARMOIS-DEVAN
RUYERES ; DEYCIMONT et DOCELL
nt informés que la commission commun
aménagement de la communede LE RO
IER a décidé dans sa séance du 22 janv
020 de soumettre à enquête publique
rojet d'aménagement foncier agricole
restier et le programme de trav
onnexes.
uite à l'état d'urgence sanitaire dû au C
ID19, cette enquête publique a dû être
ortée.
es nouvelles limites ont été matérialisées
terrain à l'aide de bornes.
ar arrêté du 17 juillet 2020, et conformém
x dispositions du Code de l'Environneme
Président du Conseil Départemental a
onné l'ouverture d'une nouvelle enqu
blique portant sur ces propositions, qui
roulera pendant un mois :
u 1er septembre au 1er octobre 2020 av
7h00
e public pourra consulter et faire des obs
itions sur le dossier d'enquête qui compre
tamment l'Etude d'Impact et l'Avis
Autorité Environnementale, sur le site ww
osges.fr ainsi que sur support papier et
rmatique dans la salle du Conseil à la mai
LE ROULIER, à ses jours et heures d'
erture habituels :
• Les lundis de 17h00 à 18h30
• Les Vendredis de 17h00 à 18h30
insi qu'aux jours et heures suivants :
Samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h
Samedi 12 septembre 2020 de 14h00 à 17h
Samedi 19 septembre 2020 de 9h00 à 12h
onsieur Jacky COCASSE, a été désigné
Président du Tribunal Administratif
ANCY pour assurer les fonctions de co
issaire enquêteur.
onsieur Jacky COCASSE se tiendra
airie de LE ROULIER le samedi 26 s
mbre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h3
h00 ainsi que le jeudi 1er octobre 2020
h00 à 17h00 pour recevoir les observati
rtant sur les propositions.
es observations pourront également a
dressées par correspondance au Comm
ire enquêteur à la mairie de LE ROULI
s effectuées sur le site www.vosges.fr e
dresse mail leroulier.projet@vosge
vant 17h00 le 1er octobre 2020.
l'issue de l'enquête, le rapport et
onclusions du commissaire enquêteur po
nt être consultés à la mairie de LE RO
IER, aux heures d'ouverture du secrétar
endant un an à compter de la date de clôtu
l'enquête et sur le site internet du Cons
départemental des Vosges à l'adresse
nte : www.vosges.fr.
uite à l'examen des réclamations, les dé
ons prises par la commission commun
ront portées à la connaissance des propr
ires qui disposeront alors d'un délai d'
ois pour se pourvoir devant la commiss
partementale d'aménagement foncier.
mportant : les droits et actions réels grev
s parcelles comprises dans le périmè
aménagement foncier seront transférés
s nouvelles parcelles conformément a
ticles L 123-13 à L 123-15 du Code Rur
es informations concernant les dates et
odalités de prise de possession des nouvel
rcelles sont détaillées dans l'annexe
inte.
oute information sur le projet peut être
nue auprès du Conseil Départemental
osges - Direction de l'Attractivité des Ter
itres - Service Agriculture et Forêt – 8 R
la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX
3.29.29.88.88.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Vosges statuant en matière cinématographique

Réunie le 27 Août 2020, la commission départementale d'aménagement commercial des Vosges statuant en matière cinématographique a émis une décision favorable concernant la demande déposée par la SEM Palace Epinal (M. Arnaud Toussaint, 50 rue Saint-Michel 88000 Epinal) à titre de propriétaire et exploitant pour l'extension du complexe cinématographique Cinés Palace, 50 rue Saint-Michel à Épinal qui comprendra avec la création de 2 nouvelles salles, un total de 10 salles pour 1842 places. Le délai de recours d'un mois prévu par la loi court pour toute personne ayant intérêt à agir à la date la plus tardive de publication. Le recours doit être adressé au R.A.R. au Président de la commission nationale d'aménagement commercial statuant en matière cinématographique – Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, 291 boulevard Raspail, 75 675 PARIS Cedex. Le cas échéant, le Préfet en est informé dans les mêmes formes. A peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

David ERTLE

Avocat au barreau de Colmar
3e, rue du Lathof
68000 COLMARSAS

SAS PRO SAN CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 rue d'Alsace
88110 RAON-l'ETAPE

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à COLMAR du 19/08/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : PRO SAN CONSTRUCTION.
Siège : 6 rue d'Alsace 88110 RAON-l'ETAPE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 2 000 euros.
Objet : Tous travaux de gros oeuvre dans le bâtiment, maçonnerie et terrassement.
- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
- Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur SUZER Noh demeurant 119 Avenue du Général de Gaulle 68000 COLMAR.
Immatriculation de la Société au RCS d'EPINAL.

POUR AVIS

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's » sis 67 ter, avenue de la Division Leclerc - RN 74 - 88300 Neufchateau, conclu entre la société McDONALD'S FRANCE (ayant son siège social sis 1, rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS VERSAILLES), et M. Jean-Claude DAUCHEZ, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société ARN (ayant son siège social sis 67T Avenue de la Division Leclerc - RN 74 - 88300 Neufchateau, immatriculée sous le n° 433 032 281 RCS EPINAL) prendra fin le 17/11/2020.
Un nouveau contrat a été consenti à effet du 18/11/2020, entre la société McDONALD'S FRANCE et M. Jean-Claude DAUCHEZ, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société ARN, pour une durée courant du 18/11/2020 au 17/11/2040.

Pour avis.

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Amandine SIMON, Notaire à NEUFCHATEAU (Vosges), 4 Rue du Colonel Renard, le 25 août 2020, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Dénomination sociale : SCI LES 5 G. Siège social: NEUFCHATEAU (88300)65 rue Saint Jean. Durée : 99 années Capital social: NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (995 00 EUR). Apports : en numéraire entièrement libérés. Cessions de parts : soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérant: Didier GUERVIN demeurant NEUFCHATEAU (88300) 65 rue Saint Jean. RCS : EPINAL.
Pour avis. Le notaire.

NON DISSOLUTION

LAV'Y DOUCE SARL au capital de 7 622,45 € Siège social : 72 rue Saint Martin 88800 VITTEL 353 342 322 RCS EPINAL
Le 01/07/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

FIDAL

Société d'Avocats
Barreau d'EPINAL
46 rue Léo Valentin
CS 60027
88026 EPINAL Cedex

SCI MATH 2

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 5.640,61 euros
Siège social : 1 rue des Portions
88200 SAINT-NABORD
RCS EPINAL 414 323 014

L'assemblée générale de clôture de liquidation du 31 juillet 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, décidé la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus de la gestion et déchargé le liquidateur de son mandat, prononcé la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Epinal

Pour avis,
Le liquidateur.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/08/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : NICOLAS RODRIGUES ELECTRICITE GENERALE
Forme : SARL
Capital social : 2 500 €
Siège social : 28 BIS RUE DU GENERAL LECLERC, 88190 GOLBEY
Objet social : Tous travaux d'électricité générale et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social.
Gérance : M. Nicolas RODRIGUES demeurant 28 BIS RUE DU GENERAL LECLERC, 88190 GOLBEY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EPINAL

LC21 EXPERTS

SAS au capital de 5 000 €
siège social : 21 rue des Cités Jacquard
THAON-LES-VOSGES
88150 CAPAVENIR VOSGES
RCS EPINAL 853 733 120

Aux termes d'une décision de dissolution du 01/04/2020, la société LC21 CONSEIL, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est 247 avenue de la Libération 54000 NANCY, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 851 498 345 a, en sa qualité d'associée unique de la SARL LC21 EXPERTS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 03.07.1978, les créanciers de la SARL LC21 EXPERTS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'EPINAL.

Pour avis,
Le Président

CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/08/2020, il a été constitué une SASU dénommée :
DRIVE ACADEMIE
Siège social : 12 rue du Mont 88130 MARAINVILLE-SUR-MADON
Capital : 5000 €
Objet social : Organisation de stages et baptêmes de pilotage sur circuit et routes, d'événements track days. Enseignement de la conduite, prévention routière. Exploitation de complexe de sport mécanique et de loisirs comprenant piste auto/moto, petit service de restauration. Négoce et location véhicules de prestige. Et toutes opérations s'y rapportant et contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M ANTOINE Maxime demeurant 12 rue du Mont 88130 MARAINVILLE-SUR-MADON élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EPINAL.

Par acte SSP du 27/08/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LE CERCLE Objet social : RESTAURATION TRADITIONNELLE sur place ou à emporter Siège social : 41 rue de la tranchée, 88000 Epinal. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Président : M. FERRAND Claude, demeurant 41 rue de la Tranchée, 88000 EpinalDirecteur Général : M. FERRAND Michel, demeurant 1 Avenue de l'Europe CAPAVENIR VOSGES, 88150 Thaon les Vosges Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas Immatriculation au RCS d' Epinal

BOURGELAT

Société civile immobilière
au capital de 76 500 euros
Siège social : 48 rue André vitu
88000 EPINAL
379 914 997 RCS EPINAL

Par une délibération du 13/07/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 48 rue André Vitu, 88000 EPINAL au 40 Route Général Séré de Rivières 88000 EPINAL et de modifier en conséquence l'article SIEGE SOCIAL des statuts.
La modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'EPINAL.

Pour avis
La Gérance

FRAMBOISE

SCI au capital de 6 126,48 €
Siège social : 116 rue d'Alsace
88100 SAINT DIE DES VOSGES
RCS: EPINAL 329 200 935

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/08/2020 a décidé de transférer le siège social de 116 rue d'Alsace - 88100 SAINT DIE DES VOSGES à 145 rue de l'Observatoire « Les Alouettes» - 88100 SAINTE MARGUERITE, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

LA GERANCE

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 28 février 2018, Monsieur Victor André DE BLAERE, né(e) 59110 La Madeleine, le 17 janvier 1921, demeurant à 13 rue Eugène Lutherer 88190 GOLBEY, veuf(ve) de Madame Armelle VERBEKE, décédé(e) à GOLBEY (59) le 19 avril 2020, a institué un légataire.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine RICHARDIN, 5 Carrefour de l'Ormeau 41170 Mondoubleau, le 19 juin 2020, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 25 juin 2020.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frédéric RELANGE 10 bis rue Louatron 77170 BRAUMONT SUR SARTHE.
En cas d'oppositions, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Henri PASI Avocat 132 rue André Disiaux 54320 MAXEVILLE PHARMACIE DE L'ORME Société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation Au capital de 780.000 € Siège social : 17 et 19, rue de l'Orme 88350 LIFFOL LE GRAND RCS EPINAL 408 902 492 ____ Aux termes des décisions du liquidateur du 01/09/2020 et de l'Assemblée générale réunie le 02/09/2020, il a été décidé la répartition d'acompte sur boni de liquidation d'un montant de 750.000,00 € sous réserve des droits des créanciers sociaux, conformément à l'article R 237 17 du Code de commerce.

SUCCESSION

Le Directeur départemental des finances publiques de Meurthe et Moselle, 50 rue des ponts, Case ol 60009 54036 Nancy cedex, curateur de la succession de Mme BOEGLI Evelyne décédée le 13/07/2014 à Plombières-Les-Bains (88) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 054803903J/CP.

Société VOSGES IMMOBILIER ENTREPRENDRE

SA au Capital de 1 262 640 Euros
Siège social : 10 Rue Claude Gelée
88000 EPINAL
RCS : Epinal B 306 150 301

AVIS DE CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous convoquer, au siège social :
1°) à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre société qui se tiendra le 22 septembre 2020 à 11 heures 00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Conseil d'Administration
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et affectation du résultat
- Questions diverses.
A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :
• soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;
• soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
• soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.
Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des actionnaires au siège social. Il sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.
Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date des assemblées.

Le Conseil d'Administration

CLINIQUE VETERINAIRE 38°5

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de vétérinaires
au capital de 100 000 euros
Siège social : 48 rue André Vitu
88000 EPINAL
413 490 004 RCS EPINAL

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 13/07/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social du 48 rue André Vitu, 88000 EPINAL au 40 Route Général Séré de Rivières 88000 EPINAL à compter 13/07/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Pour avis,
La Gérance

LES FORGERONS

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège sociale : 9 route de Remiremont
88310 VENTRON
812 272 326 RCS EPINAL

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Août 2020 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du31 Août 2020 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Anne Sophie Desmidt, demeurant 9, route de Remiremont 88310 VENTRON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 Route de Remiremont 88310 VENTRON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' EPINAL.
Mention sera faite au RCS : EPINAL.

Pour avis,

MODIFICATION

LISTAR PL SERVICES SARL au capital de 1 200 € Siège social : 1D, Rue du Rémois 88170 CHATENOIS 789 859 253 RCS EPINAL Le 19/06/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de relevage et remorquage des poids lourds et de modifier en conséquence les statuts. Il a également nommé Mme Axelle LISTAR demeurant 8 Grande Rue à PLEUVEZAIN en qualité de cogérante à compter du 01/07/2020.

IMPRESSION DES SAPINS

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 315 route de Xertigny
88370 BELLEFONTAINE

ADDITIF

Dans l'annonce parue le 21.08.2020, il y avait lieu de lire :
Directeur Général : M. Clément ROLLOT demeurant 12 bis route de Saint Amé 88120 CLEURIE.

POUR AVIS
La Présidente

ANNEXE n° 09

ANNEXE n° 10

50
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relatif au projet d'aménagement foncier et au programme de travaux connexes de la commune de LE ROULIER
Les propriétaires fonciers des communes de LE ROULIER , CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES , DEYCIMONT et DOCELLES sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de LE ROULIER a décidé dans sa séance du 22 janvier 2020 de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes.
Suite à l'état d'urgence sanitaire dû au COVID19, cette enquête publique a dû être reportée.
Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.
Par arrêté du 17 juillet 2020, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une nouvelle enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :
Du 1er septembre au 1er octobre 2020 avant 17h00
Le public pourra consulter et faire des observations sur le dossier d'enquête qui comprend notamment l'Etude d'Impact et l'Avis de l'Autorité Environnementale, sur le site www.vosges.fr ainsi que sur support papier et informatique dans la salle du Conseil à la mairie de LE ROULIER, à ses jours et heures d'ouverture habituels :
• Les lundis de 17h00 à 18h30
• Les Vendredis de 17h00 à 18h30
Ainsi qu'aux jours et heures suivants :
• Samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
• Samedi 12 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
• Samedi 19 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
Monsieur Jacky COCASSE, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.
Monsieur Jacky COCASSE se tiendra en mairie de LE ROULIER le samedi 26 septembre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 ainsi que le jeudi 1er octobre 2020 de 14h00 à 17h00 pour recevoir les observations portant sur les propositions.
Les observations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la mairie de LE ROULIER ou effectuées sur le site www.vosges.fr et à l'adresse mail jeroulier.projet@cvosges.fr avant 17h00 le 1er octobre 2020.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de LE ROULIER, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr.
Suite à l'examen des réclamations, les décisions prises par la commission communale seront portées à la connaissance des propriétaires qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour se pourvoir devant la commission départementale d'aménagement foncier.
Important : les droits et actions réels grevant les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier seront transférés sur les nouvelles parcelles conformément aux articles L 123-13 à L 123-15 du Code Rural.
Les informations concernant les dates et les modalités de prise de possession des nouvelles parcelles sont détaillées dans l'annexe ci-jointe.
Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental des Vosges - Direction de l'Attractivité des Territoires – Service Agriculture et Forêt – 8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9 – 03.29.29.88.88
Le Président du Conseil Départemental
LA VIE EN VOSGES
le Département
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
DAT - SAF
8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9
Tél : 03.29.29.88.88

ANNEXE n° 11

D44B
LE ROULIER
DEVANT BRUYÈRES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relatif au projet d'aménagement foncier et au programme de travaux connexes de la commune de LE ROULIER
Du 1er septembre au 1er octobre 2020 avant 17h00
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

ANNEXE n° 12

Jacky COCASSE
11, Vieille Route d'Autrey
88700 – RAMBERVILLERS

le 07 Octobre 2020

Commissaire Enquêteur

06.08.03.16.16
jacky.cocasse@orange.fr

Monsieur le Président
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
DAT/SAF
8, rue de la Préfecture
88088 – EPINAL Cédex 9

OBJET : Enquête Publique – Projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier et Programme de travaux connexes de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous remettre le Procès-verbal de synthèse destiné à porter à votre connaissance les observations exprimées par le public au cours de l'Enquête publique menée conformément à votre Arrêté n° 2020/5705/DAT/SAF du 17 Juillet 2020.

Je me permets de vous rappeler que vous disposez d'un délai réglementaire de 15 jours, à compter de ce jour Mercredi 07 Octobre 2020, pour produire, si vous le jugez opportun, un mémoire en réponse à ce Procès-verbal de synthèse. Dans tous les cas, je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception de ce Procès-verbal, par courrier, dans ce même délai de 15 jours.

Vous souhaitant bonne réception de ce document,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma respectueuse considération.

ANNEXE n° 13

DEPARTEMENT DES VOSGES

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES DE LA COMMUNE DE LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES

Enquête n° E20000009/54

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Durée de l'Enquête : 31 jours du 1er Septembre 2020 au 1er Octobre 2020 inclus

Commissaire Enquêteur : M. Jacky COCASSE

1 – OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique concerne :

- le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et le programme de travaux connexes de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES (Vosges)

présenté par le Conseil Départemental des VOSGES.

2 – NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

Suite à une demande du Conseil Municipal, une Commission Communale d'Aménagement Foncier a été créée sur la commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES. Cette Commission Communale a été constituée par Arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 24 Avril 2017.

Après les différentes phases réglementaires nécessaires à la réalisation d'un tel projet, dont une enquête publique qui s'est déroulée du 26 Janvier 2018 au 26 Février 2018, portant sur le périmètre d'aménagement avec extensions sur les Communes de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES, DEYCIMONT et DOCELLES, la Commission Communale a validé le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes le 26 Avril 2018.

Le projet de répartition parcellaire tel qu'il est établi apporte des améliorations sur l'ancien morcellement pour chacun des propriétaires intéressés.

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la commune, la Commission Communale d'Aménagement Foncier a arrêté la réalisation du programme de travaux connexes à l'aménagement en respectant les prescriptions préfectorales figurant dans l'arrêté ordonnant l'aménagement.

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a sollicité le Président du Conseil Départemental pour l'organisation d'une enquête publique portant sur ces propositions, objet de la présente enquête.

Au terme de cette enquête d'une durée de 31 jours soit du 1er Septembre 2020 au 1er Octobre 2020 inclus, la Commission Communale, doit procéder à l'examen des réclamations recueillies et notifier sa décision à chaque réclamant.

3 – REFERENCES REGLEMENTAIRES DE L'ENQUETE

- Code Rural et de la Pêche Maritime, Titre II, portant sur l'aménagement foncier rural.

- Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants portant sur l'organisation des enquêtes publiques.

- Loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976, modifiée, relative à la protection de la nature.

- Loi n° 93-24 du 08 Janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

- Loi n° 2005-157 du 23 Février 2005, modifiée, relative au développement des territoires ruraux.

- Loi n° 2006-1772 du 30 Décembre 2006, modifiée, sur l'eau et les milieux aquatiques.

- Loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

- Décret n° 2011-2018 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

- Arrêté ministériel du 24 Avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'Article R.123-11 du Code de l'environnement.

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges en date du 24 Avril 2017 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES.

- Etude d'impact d'aménagement foncier réalisée par le bureau d'études ESTAME en Février 2020.

- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est, n° MRAe 2020APGE27, en date du 23 Avril 2020.

- Dossier d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, présenté par le Conseil Départemental des Vosges.

- Ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY, n° E20000009/54 en date du 26 Février 2020, portant désignation du Commissaire enquêteur pour le projet, présenté par le Conseil Départemental des Vosges, d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES.

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5628/DAT/SAF, en date du 05 Mars 2020, prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, pour une durée de 32 jours, soit du 04 Mai 2020 au 04 Juin 2020.

- Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020, annulant et remplaçant, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à l'épidémie de coronavirus, l'Arrêté n° 2020/5628/DAT/SAF, en date du 05 Mars 2020, et prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES , pour une durée de 31 jours, soit du Mardi 1er Septembre 2020 au Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures.

4 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le registre d'enquête a été ouvert et paraphé par le Commissaire-enquêteur à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES le Mardi 1er Septembre 2020. Ce registre ainsi que le dossier d'enquête a été tenu à la disposition du public, durant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, ainsi qu'aux jours et heures prévus par l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020,

Aucun incident n'a été relevé pendant l'enquête qui s'est déroulée dans un bon climat et dans d'excellentes conditions matérielles. Les locaux de la Mairie mis à disposition avaient été parfaitement aménagés en conformité avec les règles sanitaires exigées par la lutte contre l'épidémie de coronavirus, avec port du masque obligatoire, sens de circulation obligatoire et mise à disposition de gel hydro alcoolique. La Salle Polyvalente de la Mairie servait de salle d'attente. Une grande salle où était déposé le dossier complet de l'enquête et où avaient été affichés tous les plans permettait au géomètre de recevoir les propriétaires. Cette même salle permettait au Commissaire-enquêteur de recevoir les propriétaires désirant déposer une observation. Les propriétaires ont été reçus individuellement, ou à plusieurs si il s'agissait du même compte ou du même objet d'observation.

Conformément à l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020, prescrivant l'enquête publique relative à l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, pour une durée de 31 jours, soit du Mardi 1er Septembre 2020 au Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures , deux permanences ont été tenues par le Commissaire-enquêteur à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES. Il a été assisté par Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre en charge du dossier auprès du Cabinet SCHALLER - ROTH & SIMLER de SELESTAT (Bas-Rhin).

- Samedi 26 Septembre 2020 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 18 heures

- Aucune observation portée par le public au registre d'enquête déposé à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Aucune observation portée au registre d'enquête électronique ouvert sur « leroulier.projet@vosges.fr » avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Un courrier déposé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur par Monsieur Christian COSTE avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Aucun courriel adressé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur avant la présente permanence du Samedi 26 Septembre 2020.

- Au cours de la permanence, Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, et le Commissaire-enquêteur, ont reçu la visite de dix propriétaires qui venaient surtout pour obtenir différents renseignements et en particulier visionner l'emplacement de leur(s) nouvelle(s) parcelle(s) sur les plans exposés dans la salle. Le Géomètre a répondu à toutes les questions posées et apporté les précisions nécessaires, à la satisfaction de ces propriétaires.

Six propriétaires ont souhaité déposer une observation au registre d'enquête. Ces observations sont répertoriées dans le tableau récapitulatif des observations enregistrées.

- Jeudi 1er Octobre 2020 de 14 heures à 17 heures

- Aucune observation portée par le public au registre d'enquête déposé à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Aucune observation portée au registre d'enquête électronique ouvert sur « leroulier.projet@vosges.fr » entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Un courrier déposé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Aucun courriel adressé en Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES à l'attention du Commissaire-enquêteur entre la permanence du samedi 26 Septembre 2020 et la présente permanence du Jeudi 1er Octobre 2020.

- Au cours de la permanence, Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, et le Commissaire-enquêteur, ont reçu la visite de treize propriétaires qui venaient surtout pour obtenir différents renseignements et en particulier, visionner l'emplacement de leur(s) nouvelle(s) parcelle(s) sur les plans exposés dans la salle. Le Géomètre a répondu à toutes les questions posées et apporté les précisions nécessaires, à la satisfaction de ces propriétaires.

- Un propriétaire a déposé une lettre d'observations qui a été annexée au registre et deux propriétaires ont rédigé des observations sur le dit registre. Ces observations sont répertoriées dans le tableau récapitulatif des observations enregistrées.

- Il est à noter qu'au cours de cette permanence Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, et le Commissaire-enquêteur, ont reçu la visite de Monsieur Gérard BEGEL, propriétaire de parcelles concernées par l'Aménagement Foncier, accompagné de Madame HAUMONTE, également propriétaire de parcelles concernées par l'Aménagement Foncier et dont Monsieur BEGEL assure l'exploitation. Monsieur BEGEL conteste le projet de redistribution parcellaire souhaitant obtenir une unité d'exploitation. A cet effet, il demande la modification de l'emplacement de parcelles dont il est propriétaire et la modification de l'emplacement d'autres parcelles dont il n'est pas propriétaire mais dont il en assure l'exploitation et en particulier de parcelles attribuées à Madame HAUMONTE. Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre, a rappelé les discussions qui avaient eu lieu avec Monsieur VALENCE, aujourd'hui décédé et semblant auparavant gérer les affaires de Madame HAUMONTE avant l'arrêt du projet. La demande de modification d'emplacement de parcelles présentée par Monsieur BEGEL portant sur des parcelles attribuées à Madame HAUMONTE, ici présente, le Commissaire-enquêteur a demandé à cette dernière si elle souhaitait déposer une lettre de réclamation ou porter une observation au registre d'enquête. Madame HAUMONTE a répondu par la négative.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS ENREGISTREES

N°	DATE	COORDONNEES DEMANDEUR	COMPTES PARCELLES	OBSERVATIONS
01	05/09/20	COSTE Christian 231, rue des Jardins 88460 - LE ROULIER	C 650 P ZE 26	Lettre n° 01 *(enregistrée en 09 sur le Registre)* Demande la suppression de la création d'un chemin prévu dans son verger (ex. parcelle B 737).
02	26/09/20	JACQUES Rudolphe et Mme née CADET 271, rue des Jardins 88460 - LE ROULIER	C 1300 et 1305 P ZE 24 ZE 25	Lettre n° 02 *(enregistrée en 10 sur le Registre)* Demande que leurs parcelles soient replacées en lieu et place de celles de M. CADET (C 370 - P ZE 28) et inversement pour M. CADET, ce qui entraînerait la suppression de la création d'un chemin prévu dans le verger de M. COSTE Christian.
03	26/09/20	GUILLOT Michel 103, rue de la Mairie 88460 - LE ROULIER	C 1180 P ZE 12	Observation Registre n° 01 Souhaite récupérer la partie boisée de cette parcelle.
04	26/09/20	JACQUES Pascal 225, rue des Sources 88460 - LE ROULIER	C 1270 P ZD 44 ZD 45	Observation Registre n° 02 L'accès pour la parcelle ZD 44 devrait être placé côté Sud sur la parcelle ZD 45 pour la même largeur.
05	26/09/20	CADET Michel 262, Route de Docelles 88460 - LE ROULIER	C 380 P ZA 43	Observation Registre n° 03 Revoir limite entre ZA 43 et ZA 42.
06	26/09/20	CADET Michel 262, Route de Docelles 88460 - LE ROULIER	C 420 P ZA 4	Observation Registre n° 04 Revoir limite entre ZA 3 et ZA 4.
07	26/09/20	CADET Michel 262, Route de Docelles 88460 - LE ROULIER	C 420 P ZH 48	Observation Registre n° 05 Revoir limite entre ZH 48 - ZH 49 et ZH 46 afin de retrouver verger et abreuvoir sur la parcelle.
08	26/09/20	JACQUES Hilaire 225, rue des Sources 88460 - LE ROULIER	C 1220 P ZC 65	Observation Registre n° 06 Modifier la limite entre ZC 49 et ZC

				65 afin de retrouver l'ancienne limite en raison d'une clôture existante.
09	01/10/20	JACQUES Pascal 225, rue des Sources 88460 - LE ROULIER	C 1270 P ZD 48	<u>Observation Registre n° 07</u> Modification des limites entre ZD 48 - ZD 51 et ZD 53 afin de maintenir le busage sur la parcelle ZD 53. Avoir une continuité d'exploitation avec la parcelle ZC 32.
10	01/10/20	GALMICHE François 373, rue du Coin du Bois 88460 - LE ROULIER	C 1050 P ZA 09	<u>Observation Registre n° 08</u> Souhaite diviser la parcelle en deux parties afin de séparer le hangar de la parcelle agricole.
11	01/10/20	BEGEL Gérard 8, rue des Fermes 88460 - DOCELLES	C 270 P ZA 28	<u>Lettre n° 03</u> *(enregistrée en 11 sur le Registre)* Conteste le projet de redistribution parcellaire souhaitant obtenir une unité d'exploitation. A cet effet : - demande la modification de l'emplacement de la parcelle ZA 28 qui doit lui être attribuée et dont il serait propriétaire (C270). - demande la modification de l'emplacement de la parcelle ZA 16 qui doit être attribuée aux Consorts HAUMONTE (C 1820 et 1825) et dont il assure l'exploitation. - demande la modification de l'emplacement des parcelles ZA 23 à ZA 27 (C 1800 - 1660 - 500 - 1750 et 1700).
12	01/10/20	COSTE Christian 231, rue des Jardins 88460 - LE ROULIER	C 650 P ZE 26	<u>Lettre n° 04</u> *(enregistrée en 12 sur le Registre)* Confirme sa demande de suppression de la création d'un chemin prévu dans son verger (ex. parcelle B 737).

5 - <u>CLOTURE DE L'ENQUETE</u>

Le Commissaire-enquêteur a procédé le Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures à la clôture de la présente consultation.

A la clôture de l'enquête, ce Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures, le Commissaire-enquêteur a constaté avec Monsieur le Maire de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, qu'aucune lettre ne se trouvait dans la

boîte à lettres de la Mairie. De même, le Commissaire-enquêteur, a vérifié au moyen de son smartphone, qu'aucune observation nouvelle n'avait été déposée avant 17 heures sur le site « leroulier.projet@vosges.fr ».

Le Commissaire-enquêteur a remis, ce Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures 30, à Madame Céline MOSTER, Technicienne au Conseil Départemental des VOSGES, le registre d'enquête arrêté par le Commissaire-enquêteur, ainsi que la totalité des lettres et plans annexés.

6 – OBSERVATIONS

En résumé, au cours du déroulement de l'enquête, 4 lettres ont été reçues ou remises avant ou lors des permanences, aucun courriel envoyé sur le site « leroulier.projet@vosges.fr » ou sur la boîte mail de la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES. Durant les deux permanences, 23 propriétaires se sont présentés et ont déposé 8 observations directement sur le registre d'enquête.

Le Commissaire-enquêteur n'a aucune autre observation particulière à signaler.

Le Commissaire-enquêteur rappelle que le Maître d'ouvrage dispose d'un délai de 15 jours à compter de ce Mercredi 07 Octobre 2020 pour accuser réception de ce procès-verbal de synthèse et apporter les observations qu'il souhaite nécessaires.

A RAMBERVILLERS le 07 Octobre 2020
Le Commissaire-enquêteur : Jacky COCASSE

ANNEXE n° 14

MOSTER Celine 08/10/20 09:25

RE: Enquête Publique LE ROULIER - PV de Synthèse

à : Cocasse Jacky

Bonjour M. COCASSE,

Je viens vers vous par ce mail pour accuser bonne réception de votre rapport de synthèse.
Vous trouverez en PJ votre document dûment signé.
Je n'ai aucune observation à vous faire sur votre PV, vous pouvez donc dès à présent rédiger votre rapport et vos conclusions concernant l'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes de la commune de LE ROULIER.
Je vous remercie par avance de bien vouloir me faire parvenir un exemplaire papier et informatique dès lors que votre document définitif sera établi. (la date de la prochaine commission a été fixée au lundi 26 octobre)

Dans cette attente,

Bonne réception et bonne journée.

Cordialement,

Céline MOSTER
Chargée de mission Aménagements Fonciers Ruraux
Service Agriculture et Forêt
Tél. : 03 29 29 89 44
cmoster@vosges.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction de l'Attractivité des Territoires
www.vosges.fr

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité

ANNEXE n° 15

				chemin prévu dans son verger (ex. parcelle B 737).

5 - CLOTURE DE L'ENQUETE

Le Commissaire-enquêteur a procédé le Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures à la clôture de la présente consultation.

A la clôture de l'enquête, ce Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures, le Commissaire-enquêteur a constaté avec Monsieur le Maire de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, qu'aucune lettre ne se trouvait dans la boîte à lettres de la Mairie. De même, le Commissaire-enquêteur, a vérifié au moyen de son smartphone, qu'aucune observation nouvelle n'avait été déposée avant 17 heures sur le site « leroulier.projet@vosges.fr ».

Le Commissaire-enquêteur a remis, ce Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures 30, à Madame Céline MOSTER, Technicienne au Conseil Départemental des VOSGES, le registre d'enquête arrêté par le Commissaire-enquêteur, ainsi que la totalité des lettres et plans annexés.

6 – OBSERVATIONS

En résumé, au cours du déroulement de l'enquête, 4 lettres ont été reçues ou remises avant ou lors des permanences, aucun courriel envoyé sur le site « leroulier.projet@vosges.fr » ou sur la boîte mail de la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES. Durant les deux permanences, 23 propriétaires se sont présentés et ont déposé 8 observations directement sur le registre d'enquête.

Le Commissaire-enquêteur n'a aucune autre observation particulière à signaler.

Le Commissaire-enquêteur rappelle que le Maître d'ouvrage dispose d'un délai de 15 jours à compter de ce Mercredi 07 Octobre 2020 pour accuser réception de ce procès-verbal de synthèse et apporter les observations qu'il souhaite nécessaires.

A RAMBERVILLERS le 07 Octobre 2020
Le Commissaire-enquêteur : Jacky COCASSE

Procès-verbal de synthèse reçu à EPINAL le 07 Octobre 2020
Le Président du Conseil Départemental des Vosges : François VANNSON

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation
Le Chef du Service Agriculture et Forêt,

Mickaël GERARD

CONCLUSIONS MOTIVEES
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Vu mon rapport d'enquête en première partie de dossier,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique,

Vu l'Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est, n° MRAe 2020APGE27, en date du 23 Avril 2020,

Considérant que l'avis d'enquête publique a été envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des propriétaires concernés,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée durant 31 jours consécutifs du Mardi 1er Septembre 2020 à 10 heures 30 au Jeudi 1er Octobre 2020 à 17 heures, conformément aux prescriptions de l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020,

Considérant que la publicité légale a été faite régulièrement, tant en ce qui concerne les publications dans les journaux locaux, sur le site Internet du Conseil Départemental des Vosges, que par l'affichage réglementaire à la porte des Mairies de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, DOCELLES, DEYCIMONT et CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES ainsi qu'aux principales entrées de l'agglomération de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES,

Considérant que le public a pu obtenir toutes les informations nécessaires, notamment sur le site Internet du Conseil Départemental des Vosges,

Considérant que le public a eu libre accès au dossier d'enquête, a pu recevoir toutes les informations nécessaires et faire connaître toutes ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures prévus par l'Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges, n° 2020/5705/DAT/SAF, en date du 17 Juillet 2020, aux jours et heures d'ouverture habituelles de la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, ainsi qu'au cours de mes trois permanences tenues à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES,

Considérant que le public a eu la possibilité de faire connaître toutes ses observations, propositions et contre propositions sur le site « leroulier.projet@vosges.fr »,

Considérant que vingt trois propriétaires sont venus consulter le dossier d'enquête et ont pu obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de Monsieur Patrice GUNTZ, Géomètre en charge du dossier, durant les trois permanences tenues par le Commissaire-enquêteur,

Considérant que douze observations ont pu être déposées tant sur le registre d'enquête ou par courrier, que sur le site « leroulier.projet@vosges.fr » et au cours des trois permanences tenues par le Commissaire-enquêteur,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée dans de très bonnes conditions matérielles, dans un bon climat, et dans le respect des règles sanitaires,

Considérant qu'aucun avis défavorable à l'ensemble du projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES n'a été émis par le public,

Estimant que les observations présentées ne sont pas de nature à remettre en cause l'essentiel du projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES,

Considérant que le projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES n'est pas susceptible d'entraîner d'incidence notable néfaste sur la santé humaine et l'environnement,

Considérant que le projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES ne constitue pas une extension de l'urbanisation,

Considérant que le projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES n'impacte pas de façon notable les espaces naturels,

Considérant que le projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES n'impacte pas de Site Natura 2000 dont le plus proche se situe à environ 3 kilomètres au Nord-Est de la limite territoriale de la Commune,

Considérant que le projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES permet de réduire le nombre de parcelles de 1233 avant aménagement à 361, village compris, après aménagement,

Considérant que ce regroupement de parcelles va permettre aux agriculteurs d'exploiter de façon plus rationnelle leurs nouvelles parcelles de tailles et de formes plus adaptées aux moyens modernes de l'agriculture,

Considérant que ce regroupement de parcelles va permettre aux agriculteurs de réduire leurs déplacements avec les engins agricoles, ce qui est positif pour la préservation de l'environnement, réduisant en particulier les sources de pollution de l'air et les nuisances sonores,

Considérant que la création de nouveaux chemins indispensables pour une bonne desserte des parcelles va éviter au maximum aux engins agricoles de circuler dans les rues du village,

Considérant que l'aménagement des chemins d'exploitation va permettre de les adapter au gabarit des engins agricoles modernes,

Considérant que l'aménagement des chemins d'exploitation doit se faire par nivellement, compactage, rechargement, empierrement, ou constitution de structures drainantes adaptées au terrain, en n'ayant recours qu'à 10 mètres linéaires de revêtement enrobé,

Considérant que le périmètre de l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES englobe la majeure partie du territoire agricole communal en excluant le grand secteur forestier situé au Nord de la Commune,

Considérant que les ruisseaux et fossés ont été conservés dans leurs emprises existantes à l'exception du cours d'eau situé au niveau de la rue des sources (Section ZD - « Les Grandes Feignes ») dont le lit d'origine sera restauré,

Considérant que la plus grande partie des vergers existants et valables a été conservée et ré attribuée à leur propriétaire,

Considérant que des emprises environnementales ont été créées le long de chemins et ruisseaux pour la création ou le maintien d'éléments naturels tels que haies, ripisylves, bande enherbée, arbres fruitiers et arbres à grand port,

Considérant que des emprises de chemins ont été élargies pour le maintien d'arbres isolés,

Considérant qu'une zone humide a été conservée par l'attribution de deux parcelles à la Commune (Section ZB n° 34 et Section ZC n° 47) et par le maintien de l'exploitant en place,

Considérant que, d'une manière générale, les mesures « ERC » (Eviter, Réduire, Compenser) ont bien été prises en compte et sont bien justifiées,

Considérant que les dates et modalités de prise de possession des nouvelles parcelles sont parfaitement explicitées à tous les propriétaires,

Estimant que le projet présente un intérêt général et que la somme des avantages me paraît l'emporter sur les quelques inconvénients relevés,

En conséquence,

J'émets un AVIS FAVORABLE au projet d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de la Commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES avec extensions sur les Communes de DOCELLES, DEYCIMONT et CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES .

Fait à RAMBERVILLERS le 21 Octobre 2020

Le Commissaire-enquêteur : Jacky COCASSE